



HAL
open science

Les traces archéologiques des pillages de tombes

Bénédicte Lhoyer

► **To cite this version:**

Bénédicte Lhoyer. Les traces archéologiques des pillages de tombes. Droit et Cultures, 2016, Le juste et le sacré : les territoires de la faute dans l'Égypte ancienne, en Mésopotamie et dans la Bible, 71 (1). hal-02382435

HAL Id: hal-02382435

<https://hal.science/hal-02382435>

Submitted on 27 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les traces archéologiques des pillages de tombes

Archeological Evidences of Plundering in Egyptian Tombs

Bénédicte Lhoyer



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/droitcultures/3719>

ISSN : 2109-9421

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2016

ISBN : 978-2-343-08628-6

ISSN : 0247-9788

Ce document vous est offert par Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



Référence électronique

Bénédicte Lhoyer, « Les traces archéologiques des pillages de tombes », *Droit et cultures* [En ligne], 71 | 2016-1, mis en ligne le 15 avril 2016, consulté le 27 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/droitcultures/3719>

Ce document a été généré automatiquement le 27 novembre 2019.



Droits et Culture est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les traces archéologiques des pillages de tombes

Archeological Evidences of Plundering in Egyptian Tombs

Bénédicte Lhoyer

La lumière qui désormais éclairait la porte
entièrement révéla ce qui jusqu'ici avait échappé à notre
attention : par deux fois une partie de la porte
avait été ouverte et refermée... Ainsi, la tombe
n'était pas totalement intacte, comme nous
l'avions espéré. Des pilleurs y avaient pénétré, et
ce à plusieurs reprises...

Howard Carter

« Voyez-vous quelque chose ? » « Oui, des
merveilles ! »

- 1 Cet échange entre Lord Carnarvon et Howard Carter est entré dans la légende des grandes découvertes archéologiques du XX^e siècle. Il faut imaginer, en ce dimanche 26 novembre 1922, l'excitation et la tension qui ont dû traverser le fouilleur lorsque la lumière a révélé les objets déposés dans l'antichambre presque 3250 ans plus tôt.
- 2 Une telle trouvaille reste exceptionnelle. Combien d'archéologues peuvent se targuer d'avoir pu entrer dans une tombe inviolée ? Le plus souvent, des pilleurs de toute époque sont venus perturber les sites, parfois quelques jours – ou seulement quelques heures ? – après l'inhumation. Manifestement, certains morts ont à peine eu le temps de profiter d'un repos qui devait être éternel.
- 3 Comme le souligne judicieusement Francis Janot : « Il y a certainement beaucoup à apprendre des gestes et des méthodes des pillards. Souvent mise en lumière lors de la fouille, leur astuce technique n'est jamais décrite, ni intégrée dans les publications archéologiques, alors qu'elle participe pleinement à la modification des actions réalisées par les intervenants précédents. De plus, les traces révélées sont porteuses de renseignements précis sur la psychologie, l'ingéniosité et l'état sanitaire du pilleur. Une

archéologie descriptive des pillards, de leurs gestes et de leurs méthodes, serait à initier »¹.

- 4 C'est dans cet esprit que nous souhaitons ici mettre en lumière des exemples qui nous semblent avoir été préservés, des « scènes de crime » gelées pendant au moins 2000 ans. La difficulté d'une telle étude repose sur la date des pillages, souvent difficile à cerner. De plus, une même tombe a pu subir une succession de vols jusqu'à aujourd'hui². Discerner les différentes phases de perturbation est une tâche compliquée, mais qui n'est pas impossible.
- 5 Le terme « pillage » évoque dans l'opinion générale l'idée d'une bande de mécréants, bandits ou renégats, s'attaquant à des morts respectables. Les grandes productions hollywoodiennes et italiennes³ des années 1950 et 60 ont d'ailleurs exploité ce filon, qui s'est avéré un temps très rentable. Ainsi, à grands renforts de plans serrés, voyons-nous un gang de lascars se faufilant, à la lueur des torches, jusqu'au sarcophage en or massif au fond d'une pyramide. L'idée qui se dégage, et qui était aussi ancrée chez les Anciens Égyptiens, est celle d'une situation idyllique qui se dégrade peu à peu et dont les morts comme les vivants finissent par faire les frais. Mais les circonstances s'avèrent en réalité plus compliquées.
- 6 Pénétrer dans un espace aussi sacré qu'une tombe est un crime grave. Ce territoire, destiné à être la dernière demeure du défunt, devait rester à l'abri de toute action extérieure afin de rester pur, être comme suspendu hors du temps⁴. De multiples traces d'effraction nous renvoient donc à l'étude de cette faute que nous caractérisons de nos jours par les expressions « profanation ou violation de sépulture » et « atteinte à l'intégrité d'un cadavre ».

La nécessité d'un trousseau funéraire

- 7 L'existence du pillage est corrélée à la présence d'objets dans les tombes, qu'ils soient utilitaires ou monétaires. La croyance en la survie après la mort qui se développa dès les débuts de la culture Nagada (vers 3800 avant J.-C.) entraîna la présence d'un mobilier pour accompagner le défunt et participer à sa survie *post-mortem*. Ces offrandes, modestes ou pas, ont consisté en divers simulacres, parures, objets cosmétiques, vêtements, contenants, armes, outils ou encore instruments rituels.
- 8 Au fur et à mesure que les croyances se développèrent, l'élaboration de la tombe se complexifia jusqu'à atteindre des proportions gigantesques pour certains hauts personnages. En effet, des conditions impératives régissaient cette survie que Pascal Vernus a synthétisées en quelques points⁵. Tout d'abord, il y a l'idée d'un corps devant être protégé et préservé des éléments extérieurs de façon matérielle (par la momification et par la tombe principalement). Puis viennent les rites ou rituels complexes exécutés le jour des funérailles – et aussi longtemps que possible après – par un personnel compétent afin d'éviter une deuxième extinction du défunt. Enfin, la tombe doit contenir tout un ensemble d'objets ayant à la fois pour but de pérenniser les effets des formules funéraires prononcées par le prêtre ritualiste, de restituer la position sociale grâce à un mobilier idoine, et enfin d'assurer la satisfaction des besoins alimentaires. D'où la présence de nourriture, véritable⁶ ou factice⁷, dans les tombeaux.

- 9 Sachant que l'efficacité de ces objets était mesurée à l'aune de leur perfection, on comprend aisément pourquoi tant d'attention a pu leur être accordée. Ce qui explique sans doute le coût d'une inhumation⁸.
- 10 Ces démonstrations de puissance et de richesses ne pouvaient qu'exciter la convoitise. Et les tombes réellement inviolées, sans aucune trace de perturbation comme celle de l'architecte Kha du Nouvel Empire⁹ découverte en 1906 par Ernesto Schiaparelli¹⁰, sont des exceptions notables. Elles nous laissent imaginer toute l'étendue de l'équipement funéraire à l'apogée de la civilisation.
- 11 Est-ce pour cette raison que le trousseau changea à l'orée de la Troisième Période intermédiaire ? Les amulettes, statuettes de divinités funéraires et des stèles remplacèrent peu à peu les objets usuels en métal¹¹. Il est probable que l'évolution des mentalités et le développement des textes funéraires aient pris en compte le risque de pillage qui était bien connu.
- 12 Pendant de nombreuses années, l'idée qui prédominait en égyptologie était que la situation politique égyptienne devenue instable entraînait systématiquement le pillage des tombeaux de l'élite. Il s'agissait alors d'une réaction « normale » face à la montée des troubles, sorte d'exutoire de la population envers les puissants. Le célèbre texte intitulé *Les lamentations d'Ipouour*¹² semble refléter cet état des lieux à la Première Période intermédiaire (2200 - 2050 avant J.-C.) : « Ce qu'une pyramide avait celé en est arrivé à être vidé... Hélas, ceux qui avaient séjourné dans une officine d'embaumement sont mis sur le djebel... Voyez, ceux qui possédaient des chambres funéraires sont jetés sur le djebel, et celui qui ne pouvait acquérir une sépulture est possesseur d'une 'maison blanche' ». (Traduction de P. Vernus)¹³. Ce « renversement des valeurs » (selon P. Vernus), au propre comme au figuré, pouvait servir de point de départ au pillage des pyramides. Cette hypothèse est aujourd'hui battue en brèche grâce à l'étude des textes, à l'archéologie et aux techniques de fouilles de plus en plus perfectionnées.

Les premières traces de pillage de tombes : l'exemple d'Adaïma

- 13 Fouillé par l'Ifao, le site d'Adaïma¹⁴ en Haute Égypte, au nord d'El-Kab, est un bon exemple de pillages de l'ère nagadienne. D'après Béatrix Midant-Reynes, sur l'ensemble des tombes fouillées, seules 10 % étaient intactes. 59 % étaient tellement remaniées que les études des pratiques funéraires furent quasiment impossibles à mener¹⁵. Selon leurs constatations, un nombre important de tombes fut attaqué de trois à trente ans après l'enterrement des sujets.
- 14 Cependant, la majorité des pillages s'est révélée partielle. Manifestement, la « fouille » avait eu lieu très rapidement, en enfouissant les mains dans le sable jusqu'à atteindre un objet par exploration, ou pour saisir le crâne afin d'extirper le corps pour mieux s'emparer des bijoux. Grâce à l'archéologie expérimentale, on sait que quelques minutes seulement suffirent à une personne bien entraînée pour « visiter » une tombe sans qu'aucune trace ne soit visible à l'extérieur. À partir de ce constat, deux hypothèses sont possibles : soit les personnes incriminées avaient assisté à l'inhumation – et donc savaient parfaitement la localisation des biens précieux, soit elles étaient absentes mais connaissaient bien l'organisation « classique » d'une tombe. Dans le premier cas, il s'avère que la pioche a été l'outil de prédilection des pillards. En effet, des traces de piochage ont

pu être constatées sur plusieurs corps, certains os ayant été sectionnés net par les coups, ou sur des coffres pour récupérer le cuivre déposé à l'intérieur. Si aucun outil de ce type n'a été retrouvé sur place, il n'en est pas de même pour les « pelles » : à savoir des panses de céramique provenant des tombes précédemment pillées et qui avaient été rejetés par les voleurs. Ces objets ont pu servir dans le cas de tombes anciennes, contenant un cadavre totalement décomposé à l'intérieur. En retirant le sable à grands mouvements, les voleurs ne prirent parfois aucune précaution pour rester discrets. Assurément, ils œuvrèrent par équipe pendant au moins une demi-heure pour atteindre les corps les plus enfouis¹⁶. Les contemporains avaient donc sûrement constaté les dégâts de visu.

- 15 Plus les enterrements devinrent complexes, plus la fréquence des pillages augmenta. Ainsi, presque 50 % des tombes peu ou non pillées datent de Nagada I (3800 – 3500 avant J.-C.) ou de Nagada II (3500 – 3300 avant J.-C.). *A contrario*, les tombes intactes datant de la dynastie 0 (3250 – 3100 avant J.-C.), plus fournies en matériel funéraire, sont rarissimes. Il faut toutefois prendre en compte le fait que des tempêtes ou des vents violents ont également pu entraîner la réapparition de sépultures bien dotées. Quelques cas de réenfouissements sont à signaler.
- 16 Deux exemples vont particulièrement nous intéresser : la tombe S55 et S24¹⁷.
- 17 La tombe S55 est un cas emblématique, puisque seuls les os des membres inférieurs sont restés dans leur position d'origine, c'est-à-dire fléchies. Tout le reste fut déplacé, mais dans une zone circonscrite. Les voleurs recherchaient sans doute les parures, minéraux précieux ou les cosmétiques disposés sur ou très près du corps, étant donné que les céramiques voisines n'ont quasiment pas été touchées.
- 18 Quant à la tombe S24, Béatrix Midant-Reynes la qualifie de « pillage réussi » : tous les os sont bien dans la zone d'inhumation et la perturbation est indécélable de l'extérieur, mais certains objets ont échappé à la vigilance des voleurs. C'est ainsi qu'une palette à fard en grauwacke, objet de prestige, a pu parvenir jusqu'à nous, dissimulée sous une poterie à 10 cm sous la natte du défunt. Des traces d'oxydation de cuivre ont été décelées sur cette dernière ainsi que sur un coffre. Cette sépulture n'a donc pas été pillée sur-le-champ, puisque le métal s'est lentement oxydé jusqu'à laisser ce type de marques. Selon toute vraisemblance, le cuivre a été la cible principale de l'attaque.

Les premières tombes de rois, des cibles idéales

- 19 Le site d'Abydos, à la frontière entre la Haute et la Moyenne Égypte, constitue le premier cimetière des « proto-rois » de la fin de Nagada II et de la dynastie 0 (3250 – 3100 avant J.-C.), ainsi que des souverains de deux dynasties thinites (3100 – 2700 avant notre ère).
- 20 La tombe en briques crues du roi Khâsekhemouy, de la fin de la II^e dynastie se situe à Oumm el-Qaab. Tout en longueur, de presque 69 mètres pour 12,20 mètres de large, elle prend la forme d'un long couloir desservant 58 chambres d'offrandes. Des céramiques contenant de la nourriture y ont été laissées mais une très grande partie du trésor a disparu. Toutefois, quelques objets exceptionnels étaient encore en place lorsqu'ils furent retrouvés par Émile Amélineau en 1896-1897, puis par Flinders Petrie en 1901. En effet, un pan de mur d'une salle d'offrandes s'est effondré sur le mobilier qui était entreposé à cet endroit. L'étendue des dégâts était si conséquente que les voleurs n'ont pas cherché à dégager cette pièce. Cela aurait entraîné des efforts considérables et le risque d'être pris

en flagrant délit. Les archéologues ont pu donc découvrir des vases en pierre (dolomite, brèche ou grès) et des outils ou récipients en cuivre¹⁸.

- 21 Ces œuvres sont aujourd'hui conservées au musée national égyptien du Caire et au Petrie Museum¹⁹ à Londres, mais on ignore toujours la date précise du pillage.

Les experts en creusement de tunnels

- 22 La construction de pyramide, inaugurée par Djéser à la III^e dynastie, a modifié le profil des pilleurs. Au lieu de sable et d'une tombe au plan reconnaissable, il leur a fallu prendre en compte des dimensions nouvelles, la nécessité d'un équipement adapté et d'une connaissance notable de l'infrastructure. Ainsi, chez Djéser, au lieu d'attaquer le bouchon de granit de 3,5 tonnes qui obstruait le puits central de 28 mètres de profondeur, les pilleurs ont choisi de creuser un étroit passage dans le substrat de calcaire, plus tendre, et de descendre progressivement jusqu'aux appartements royaux²⁰. Un tel travail a forcément nécessité quelques semaines et l'utilisation d'outils adaptés, donc manipulés par des gens ayant les compétences physiques et techniques. L'hypothèse d'une bande d'amateurs n'est donc pas recevable. Malgré tout, le pillage a peut-être tourné court puisqu'en 1821, lorsqu'Heinrich Menu von Minutoli explora la pyramide, il découvrit dans une galerie les restes d'une momie dont le crâne était recouvert d'une feuille d'or et dont les pieds étaient chaussés de sandales dorées. Fut-elle abandonnée là dans la panique ? Étaient-ce les restes de Djéser ? Il est impossible de le déterminer puisque la majorité des trouvailles de cet explorateur allemand fit naufrage à l'embouchure de l'Elbe, lors d'une tempête, le 12 mars 1822. Par ailleurs, il faut souligner que la pyramide de Djéser connut des phases de construction plus tardives quand, à partir de la XXVI^e dynastie (vers 664 avant notre ère), des galeries souterraines furent creusées pour y abriter des rituels spécifiques.
- 23 La pyramide de Khéops, sur le plateau de Gizeh, a subi le même type de déprédation que Djéser. L'entrée que les voleurs choisirent de creuser, quelques mètres en dessous de l'entrée originelle, leur a permis de contourner la descenderie, de remonter vers le passage ascendant jusqu'à déboucher juste après les grands bouchons de granit qui bloquaient l'accès. Il fallait donc connaître en amont leurs dimensions afin de déterminer un angle d'attaque. L'entrée des voleurs porte aujourd'hui le nom de « brèche d'Al-Ma'moun »²¹, du nom du souverain abbasside qui organisa l'exploration de la pyramide dans la première moitié du IX^e siècle. Mais ce tombeau avait déjà été vidé depuis de nombreux siècles déjà, et il est probable que les explorateurs arabes aient exploité cette entrée déjà existante.
- 24 Au Moyen Empire (2050-1700 avant J.-C.), la structure des pyramides évolua : les structures internes devinrent plus complexes et la brique s'imposa comme matériau principal. Seuls restèrent les appartements funéraires et le parement extérieur en pierre, qui fut progressivement arraché au fil des siècles au profit de constructions voisines. Le site d'Hawara, dans le Fayoum, fut choisi par le roi Amenemhat III pour y bâtir l'une de ses pyramides. La remontée de la nappe phréatique empêche la visite de la tombe mais Flinders Petrie, en 1888, a pu l'explorer et en tirer un plan²².
- 25 Selon toute vraisemblance, une fois dans la pyramide, les voleurs ont choisi d'explorer le premier couloir qui se présentait face à eux, passé les premières salles. Quand se sont-ils rendu compte qu'il s'agissait d'un cul-de-sac ? En tout cas, une exploration complète des

murs par percussion – pour repérer les vides – les a menés dans le second couloir où ils ont pu dégager une partie du plafond pour atteindre le niveau supérieur. Une émission américaine réalisée en 2010²³ a choisi cette pyramide pour illustrer le phénomène du pillage, prenant le parti d'un docu-fiction. Des spécialistes²⁴ ont été réunis pour reconstituer l'ensemble du « braquage ». Je ne suis pas d'accord avec l'une des hypothèses finales qui avançait que les voleurs avaient pu mettre le feu à la momie pour récupérer, après consommation, le métal précieux. Un incendie nécessite une certaine quantité d'oxygène, qu'il est impossible d'obtenir dans un endroit confiné. Ceux qui sont déjà entrés dans une pyramide savent bien que l'atmosphère y est souvent difficilement respirable. Les couloirs peuvent être étroits, la lumière inexistante. Déclencher un incendie, aussi petit soit-il, dans un tel espace conduirait à réduire l'oxygène pour obtenir du dioxyde et du monoxyde de carbone, en plus de diminuer la visibilité. À mon sens, ce type d'action²⁵ n'est réalisable que dans une tombe plus modeste où la sortie est proche. Les pillards de la pyramide ont probablement dépouillé la momie « à sec », et les visiteurs successifs ont dû découper les membres avant de les disperser.

- 26 Le roi Sésotris III, vers 1872-1854 avant J.-C., fit construire non seulement une pyramide à Dachour mais aussi un hypogée à Abydos, creusé à l'extrémité d'une chaîne rocheuse dénommée « la Montagne d'Anubis ». Il est aujourd'hui admis que Sésotris III y fut enterré. La fouille, menée par l'Université de Pennsylvanie sous la direction de Josef Wegner, a permis de nettoyer la tombe pour en dresser des plans précis²⁶. Tout comme pour les pyramides de l'Ancien Empire, lorsque les voleurs sont arrivés devant le couloir bouché par des blocs de pierre dure, le contournement a été la solution retenue. Une galerie a été creusée dans le calcaire, au-dessus des blocs, débouchant immédiatement après ceux-ci. Une fois encore, soit les voleurs connaissaient la distance obstruée, soit leurs connaissances techniques étaient suffisantes pour déceler le bon point de sortie. La tradition du percement de tunnel s'était bien transmise.
- 27 Les pyramides n'ont pas été les seules cibles des pillards. Les mastabas, tombes des particuliers organisées en nécropole plus ou moins proche du complexe funéraire royal, furent visités eux aussi à toutes les époques. Des traces sont encore décelables dans le grand mastaba anonyme M17, sur le site de Meïdoum, datant de la IV^e dynastie. Aujourd'hui encore, les visiteurs doivent emprunter le passage creusé par les voleurs au pied de la face sud et évoluer dans un espace réduit jusqu'à la chambre funéraire. Le sarcophage en calcaire de plusieurs tonnes est toujours là, le couvercle déplacé sous lequel se trouve, coincé, un maillet en bois. Ce type d'outil est bien connu en archéologie : on a pu le retrouver dans la tombe KV24 à Thèbes Ouest (tombe anonyme) ou représenté dans une scène de menuiserie de la tombe d'Ipouy (TT217) dans la vallée des nobles. Un ostracon du Nouvel Empire, conservé au Fitzwilliam Museum à Cambridge, présente le dessin d'un homme au profil rond maniant le ciseau et ce type de maillet²⁷.
- 28 En effet, les outils des voleurs sont parfois les seuls restes abandonnés sur place, ainsi que des balais, des cordages ou des torches²⁸. On imagine aisément que les objets dérobés soient privilégiés au détriment de simples instruments facilement remplaçables.

Les voleurs d'hypogées

- 29 Le site d'El-Bersheh, en Moyenne Égypte, s'est révélé particulièrement riche pour l'archéologie. Fouillée par Georges A. Reisner en avril 1915, la tombe 10A présente le double intérêt d'avoir préservé une scène de crime laissée telle quelle et d'avoir bien été

documentée par les archéologues. Un ouvrage publié par le Museum of Fine Arts de Boston en fait la synthèse²⁹.

- 30 Il s'agit d'un hypogée, comme la plupart des tombes de Haute Égypte. De taille modeste (la chambre funéraire fait presque 3,5 mètres de long pour quasiment la même largeur), elle a livré les restes du gouverneur Djéhoutynakht qui vécut à la fin de la XI^e/début XII^e dynastie, vers 1980 avant notre ère³⁰. L'étroitesse du lieu et la présence de mobilier ont fait que les voleurs, pour atteindre la momie, ont arraché les panneaux latéraux des deux cercueils emboîtés, côté tête. L'ouverture ainsi pratiquée évitait de déplacer les couvercles et de perdre de l'espace de circulation. Le corps fut extirpé et dispersé : les bandelettes furent repoussées dans le cercueil, le corps démembré et la tête, geste ironique des pilleurs, fut disposée bien en vue sur la cuve³¹. L'ensemble de la pièce avait été retourné, et les objets jugés inintéressants repoussés. Les photos prises par l'équipe de Reisner montrent ainsi les modèles de barque en bois les uns sur les autres et des statuettes en désordre. La femme du gouverneur eut à subir le même sort que son époux, et son tronc fut rejeté, à l'envers, dans un coin de la pièce³².
- 31 Tant de profanations ne pouvaient pas rester impunies. Il s'avère que le hasard a bien choisi son moment pour frapper une bande de pilleurs de tombes à El-Riqqeh, un site à quelques kilomètres au sud de Tarkhan. La tombe en question, portant le numéro 124, a été fouillée par Flinders Petrie et Reginald Engelbach en 1913³³. Les fouilles se sont révélées difficiles du fait de l'étendue du cimetière musulman qui recouvrait une partie du site archéologique. En débutant la fouille de la tombe 124, les archéologues ont découvert une momie encore étendue dans la cuve du sarcophage, mais également deux bras et un torse en travers de ce dernier, en plus d'un amas d'os sur le sol. En fait, il s'avère que les restes humains en question étaient ceux d'un voleur pris... la main dans le cercueil³⁴ ! Selon toute vraisemblance, une équipe de pillards avait débuté leur sombre besogne dans la tombe en récupérant les objets les plus précieux. L'individu qui s'occupait de la momie avait à peine commencé à toucher les bandelettes que le toit en pierre de plusieurs tonnes s'effondra sur eux. Les autres voleurs ont sans doute pu s'enfuir puisqu'aucun autre cadavre ne fut retrouvé. Mais leur compagnon fut tué sur le coup et son corps, compressé entre la pierre et le sarcophage, se décomposa. La momie était elle-aussi en piteux état lorsqu'elle fut mise au jour mais les bijoux étaient saufs³⁵. Un très beau pectoral en cloisonné – un art qui atteignit son apogée au Moyen Empire – est aujourd'hui conservé au Manchester Museum sous le numéro d'inventaire 5966. De plus, deux bijoux portaient un cartouche : une faïence égyptienne livrait celui de Sésostri II et un pendentif en or en forme de coquillage celui de Sésostri III. La tombe date donc de la deuxième moitié de la XII^e dynastie, vers 1860 avant J.-C. Aucun voleur ne s'est risqué à revenir à cet endroit pourtant prometteur, probablement à cause de l'ampleur de l'effondrement, mais aussi par superstition. L'abomination de cet acte est à la mesure des malédictions décrites sur les jambages de porte depuis l'Ancien Empire, et celles-ci étaient toujours en vigueur. À ma connaissance, il s'agit du seul cas de « flagrant délit » découvert à ce jour en Égypte.

Le Nouvel Empire et ses tombeaux

- 32 Les souverains du Nouvel Empire connaissaient pertinemment les risques qui pouvaient peser sur leur sépulture. L'exemple de leurs prédécesseurs et de leur pyramide vidée avait probablement fini par les persuader de déconnecter le tombeau du lieu de culte funéraire.

Par conséquent, les grands complexes pyramidaux de l'Ancien et du Moyen Empire furent abandonnés. À la place, il fut choisi un endroit qui alliait plusieurs avantages, du plus matériel au plus mythologique : le grand *ouadi* que nous appelons aujourd'hui la vallée des rois, sur la rive gauche de l'ancienne Thèbes. L'endroit, désert et isolé, pouvait être quadrillé par les forces de sécurité employées à la surveillance. En disposant des casemates sur quelques hauteurs, les gardiens pouvaient avoir une vue d'ensemble du secteur et prévenir toute intrusion. De même, la forme de la cime thébaine rappelant celle d'une pyramide, la tradition était respectée. Seul l'appartement funéraire devait être creusé et s'agrandir tout au long du règne jusqu'au décès du roi.

- 33 L'architecte en chef Inéni, qui possède la tombe thébaine 81³⁶ dans la vallée des nobles, fut en activité d'Amenhotep I^{er} à Thoutmosis III, soit entre 1525 et 1450 avant J.-C. Il fut notamment le maître d'œuvre de la tombe de Thoutmosis I^{er}, père de la souveraine Hatchepsout. C'est à propos de ce dernier ouvrage qu'Inéni nous indique : « J'ai inspecté seul le creusement dans la falaise de la tombe de sa Majesté, sans que personne le voit, sans que personne l'entende »³⁷. Si le secret était indispensable pour garantir la sécurité du dispositif, force est de constater qu'Inéni a malheureusement échoué. La tombe de Thoutmosis I^{er}, jumelée à celle de son illustre fille, fut pillée bien avant sa découverte officielle en 1799 par l'expédition de Bonaparte. Howard Carter, qui reprit les fouilles en 1903, réalisa quelques aquarelles de la salle funéraire, où l'on voit un sarcophage en quartzite ouvert avec son couvercle au sol. Portant le numéro KV20, longue de 210 mètres, elle est non seulement unique par son plan en douce courbe mais aussi très difficile d'accès, à près de 70 mètres de hauteur. Malheureusement, la localisation extrême ne put réussir à décourager les voleurs.
- 34 La vallée des rois présente un intérêt particulier. Cette « scène de crime » est bien circonscrite, les témoignages archéologiques ou – plus remarquables – papyrologiques sont nombreux.
- 35 Un tableau récapitulatif élaboré par Nicholas Reeves et Richard Wilkinson³⁸ fait état de l'impact des périodes troubles sur les pillages de tombes. Les premières traces de perturbations se concentrent à la fin de la XVIII^e dynastie, principalement à partir de la mort de Toutânkhamon vers 1325 avant J.-C. La tombe de ce dernier, celle de Thoutmosis IV (KV43) et celle d'Amenhotep III (WV22) furent visitées sous les règnes d'Aÿ et d'Horemheb. La sépulture de Séthi II (KV15) a manifestement subi des pillages lors des funérailles. Mais c'est à partir de Ramsès III que la fréquence augmenta sensiblement avec des vols dans les tombes de Ramsès II (KV7), Amenhotep II (KV35), Ramsès VI (KV9), Akhénon et Tiye (KV55), Aÿ (WV23) ou In (KV60). L'époque de Ramsès IX fut particulièrement troublée, avec des problèmes de disette, d'inflation, et à cause de la corruption qui gangrénait l'administration égyptienne. De plus, avec les incursions libyennes qui menaçaient alors l'intégrité du territoire, les tombes constituaient une cible idéale pour récupérer de quoi assurer son avenir.
- 36 La tombe de Youya et Touya (KV46), beaux-parents d'Amenhotep III (1388 - 1350 avant J.-C.), fut découverte en 1905 par James E. Quibell³⁹ pour le compte de Theodore Davis⁴⁰. Si la sépulture était dans un état exceptionnel⁴¹, le désordre indiquait la venue de pilliers. En réalité, la tombe fut visitée trois fois et, grâce à l'archéologie, un faisceau de preuves tend vers des dates précises. Le premier vol a dû avoir lieu peu de temps après l'enterrement étant donné que les cosmétiques, huiles, parfums et onguents ont été dérobés. Ces types de produits ayant des dates de conservation courtes, ils étaient recherchés pour leur utilité mais aussi pour la facilité avec laquelle il était possible de les revendre. La

deuxième visite a probablement eu lieu sous Ramsès III, au moment où débutèrent les travaux de KV3, prévue pour les fils du souverain, quelques mètres à gauche du tombeau. Une prospection du secteur effectuée par les ouvriers de Deir el-Médineh a pu déboucher sur sa découverte fortuite. En tout cas, des scellements portant le cartouche de ce pharaon furent retrouvés par Quibell, ce qui suppose une intrusion et une première refermeture. Est-ce le moment où les voleurs placèrent quelques objets, comme un scarabée de cœur, près de la porte d'entrée pour les sortir au dernier moment ? On suppose que des policiers interrompirent le vol et laissèrent le caveau en l'état. Enfin, les circonstances de la dernière perturbation sont semblables à la seconde, puisque Ramsès XI s'installa lui-aussi quelques mètres plus loin, à gauche. Les sceaux qui avaient été disposés dans la tombe de Youya et Touya sous Ramsès III furent donc déplacés. Nous ignorons si des objets disparurent à ce moment-là. En tout cas, aucun bijou, petit objet en métal ou encore tissu non utilisé pour la momification ne furent retrouvés sur place⁴². Néanmoins, on tenta de remettre de l'ordre et la porte fut de nouveau bloquée jusqu'à la découverte au début du XX^e siècle.

- 37 Ces faits ressemblent de manière troublante à ceux advenus concernant la tombe du prince Maiherpri (KV36), découverte par Victor Loret en 1899. Là encore, quasiment aucun bijou ne fut découvert, ni objet métallique et très peu de vêtements. Un objet tranchant fut même utilisé pour découper les bandelettes de la momie qui reposait encore dans son cercueil. Les vases à onguent ou cosmétiques furent ouverts et vidés. Une jarre contenant de l'huile-*ben* fut débouchée pour identifier son contenu, mais elle fut laissée intacte. L'huile était sans doute devenue rance. Quand Howard Carter fouilla le secteur en 1902, il découvrit près de l'entrée des ostraca datant de la XIX^e/XX^e dynastie, soit un à deux siècles après la mort du prince⁴³. On suppose ainsi que des ouvriers de La Tombe travaillant dans la vallée furent les responsables de ce pillage. C'est fort probable, d'autant que leur statut social particulier les protégeait plus efficacement qu'une personne extérieure⁴⁴. Les supérieurs de ces hommes ont sans nul doute voulu éviter le scandale en arrangeant rapidement la tombe (des vases furent rebouchés, des objets rapidement alignés ou empilés) en guise de réenterrement semi-officiel.

L'« affaire Toutânkhamon »

- 38 La découverte la plus célèbre de l'égyptologie résulte de l'aventure d'une vie, celle d'Howard Carter, et d'un coup du sort⁴⁵. Mise au jour lors de l'ultime campagne de fouilles de l'archéologue, la tombe du jeune souverain, la KV62, a immédiatement intrigué par son contenu qui ne s'accordait pas avec les dimensions modestes du lieu. Le successeur de Toutânkhamon, le père divin Aï, était déjà âgé et ne pouvait pas débiter la construction d'une grande tombe. L'une de ses premières décisions royales fut sans doute d'octroyer au jeune défunt une petite structure dans la vallée pour récupérer l'hypogée royal situé dans la vallée des Singes⁴⁶.
- 39 En examinant le premier mur en bas des escaliers, Howard Carter et son équipe constatèrent deux traces d'effraction. Les ouvertures, bien localisées, avaient été refermées avec du plâtre et scellées par des sceaux différents. Une fois le mur abattu, le petit couloir qu'ils découvrirent était encore recouvert de gravats mêlés à plusieurs artefacts : une pointe de flèche, des cosmétiques, des débris de verre⁴⁷, des éléments de jeux, quelques bijoux consistant en amulettes et en perles, ou encore des jarres et des vases. Le doute n'était plus permis : non seulement la tombe n'était pas intacte, mais les

voleurs avaient dû être dérangés au cours de leur larcin pour avoir laissé de tels objets aussi proches de la sortie. Arrivé devant le second mur scellé, Carter constata que la même ouverture dans la partie supérieure gauche avait été utilisée pour les deux pillages. Les deux séries de sceaux apposés sur le plâtre le confirmaient.

- 40 C'est en creusant un trou dans le plâtre et en éclairant à la bougie l'intérieur du tombeau que le célèbre échange cité au début de cet article a eu lieu. Dès cet instant débutait la découverte la plus complète réalisée dans une tombe royale de la XVIII^e dynastie.
- 41 Outre le corridor d'entrée, la tombe comporte quatre pièces : l'antichambre, l'annexe (accessible par une petite ouverture), la chambre funéraire et enfin « le trésor ».
- 42 Un élément prouve d'emblée la parfaite connaissance du lieu par les pilleurs, d'autant que la vitesse est un critère essentiel pour la réussite d'un vol. Seul quelqu'un ayant participé à la construction et/ou à l'enterrement pouvait savoir que l'entrée de l'annexe se situait en bas à gauche du mur ouest. Celle-ci était dissimulée par des coffrets ou du mobilier empilés sous un lit doré à têtes d'hippopotame. La petite ouverture pratiquée était assez large pour laisser passer un homme à plat ventre. Remplie d'objets divers, l'annexe ne pouvait accueillir qu'une seule personne à la fois compte tenu de l'étroitesse de la pièce. Néanmoins, le voleur la fouilla avec diligence car l'ensemble fut découvert dans un désordre indescriptible. Les barques, vases, paniers, coffrets et même un lit avaient été projetés dans tous les sens et formaient un empilement hétéroclite. Dans la précipitation, le choix de repousser les objets pour rapidement atteindre le plus précieux⁴⁸ a dû s'imposer de manière à trier les éléments les plus intéressants avant de les déposer près de l'entrée. Sur l'un des clichés de la tombe réalisés par Harry Burton, une vue de la pièce⁴⁹ laisse constater des traces bien distinctes sur une boîte en bois peinte en blanc qui contenait des arcs⁵⁰. Deux amas sombres, comme des petits tas noirs bien espacés, étaient visibles sur le couvercle. Le voleur avait laissé des traces de pas en escaladant le monticule de mobiliers, sans doute pour atteindre un objet en hauteur. De la même manière, les archéologues purent constater des traces de doigts dans plusieurs vases à onguents en calcite⁵¹. Ne voulant laisser aucune goutte de pommade (d'après Carter, il y avait originellement près de 350 litres au moins de substances grasses), les coupables raclèrent avec leurs ongles toute la surface interne des pots. En séchant, la graisse se solidifia et « enregistra » ainsi leurs empreintes digitales. Si les Anciens Égyptiens avaient développé un département de police scientifique, cette preuve aurait été irréfutable le jour du procès.
- 43 L'hypothèse initiale de Carter était que la première bande de voleurs avait eu accès à l'ensemble de la tombe, tandis que la seconde s'était concentrée sur l'antichambre et l'annexe. En réalité, le contraire se produisit comme l'indique la série de sceaux apposés lors du rebouchage des murs. Comme le second pillage concernait l'ensemble de la sépulture, Nicholas Reeves considère que plusieurs jours ont pu être consacrés à son « exploration ». C'est tout à fait probable, compte tenu du nombre d'objets à fouiller et de la petitesse du lieu qui a dû ralentir les opérations.
- 44 On imagine que le bruit engendré par le dérangement, et les allers et venues suspects de l'équipe dans le ouadi ont pu contribuer à l'arrestation des pilleurs. Pris en flagrant délit, ces derniers avaient peu de chances d'en réchapper. Néanmoins, une partie du gang réussit à s'échapper car nombre de bijoux et de vases en métal figurant sur les inventaires n'ont jamais été retrouvés⁵². Carter avançait l'idée que seulement 40 % des bijoux avaient été laissés dans la tombe, ce qui suppose un nombre considérable de parures volées. Nous pouvons supposer que les pilleurs les plus téméraires et les plus

vénaux restèrent trop longtemps dans la tombe au lieu de s'enfuir comme leurs collègues. Ou bien étaient-ils revenus une fois encore, attirés par les richesses du lieu, pour poursuivre leurs investigations. Un châle en lin⁵³ posé sur un coffre de l'antichambre révéla la cible préférée des voleurs : des bagues en or. Facilement transportables, elles pouvaient également être écoulées discrètement, si ce n'est démontées ou fondues. Notons également l'absence d'une statuette qui devait se trouver dans le naos doré⁵⁴ déposé (ou repoussé ?) près de l'ouverture menant à l'annexe. Dans ce petit coffret plaqué d'or, Carter retrouva une amulette et un corselet à incrustations, ainsi qu'un socle à pilier dorsal sur lequel deux formes de pieds avaient été creusées. Une statuette de divinité en or massif, probablement Ouret-Hekaou (« Grande de magie »), avait sans doute été placée là. Il s'agissait d'une pièce de choix pour un voleur, avec les mêmes avantages que les bagues citées précédemment.

- 45 Après la découverte du pillage, les autorités officielles intervinrent pour organiser le rangement du caveau et procéder de nouveau à la fermeture⁵⁵. Howard Carter a pu classer les empreintes de sceaux des dignitaires de A jusqu'à H pour les murs, et de I jusqu'à S pour les objets. Le sceau H fut manifestement employé après les pillages : il s'agit d'un ovale présentant un chacal couché au registre supérieur, surmontant trois registres de trois ennemis ligotés, les mains dans le dos. Quant au sceau N, il fut aussi retrouvé dans la tombe 55 de la vallée des rois, aménagée pour Akhénaton lorsque sa dépouille fut transférée à Thèbes. Le notable qui l'utilisait a donc manifestement participé à ces deux événements au cours de sa carrière, ce qui indique un court laps de temps.
- 46 Les inscriptions hiéroglyphiques sont aussi un précieux témoignage, d'autant que certains responsables ajoutèrent des remarques ou leur nom sur quelques objets de la tombe. L'un d'eux a été particulièrement actif dans le secteur : il se nommait Djéhoutymès, scribe de la nécropole et assistant du dignitaire Maya, celui-là même qui restaura la tombe de Thoutmosis IV (KV43) en l'an 8 d'Horemheb. Djéhoutymès laissa lui-aussi un graffito dans cette même tombe⁵⁶, et griffonna son nom sous le socle d'une jarre⁵⁷ dans la tombe de Toutânkhamon. Ce témoignage, très discret, était sans doute pour lui un moyen de laisser une trace palpable de son passage, de contribuer à sa survie post-mortem sur un mobilier prestigieux. Certains coffres de Toutânkhamon portaient sur leur couvercle la liste de leur contenu. L'absence de plusieurs éléments à l'intérieur nous renseigne donc sur ce qui avait disparu et qui ne fut pas remplacé. Toutefois, le rangement de la tombe laissa à désirer : quelques boîtes furent rapidement alignées, quelques sceaux remplacés et les murs rebouchés. Cette scène de crime, à peine touchée, attendit ainsi plus de 3000 ans avant que les archéologues ne la remettent au jour.

Les cachettes royales de Deir el-Bahari, un sauvetage officiel

- 47 Si Toutânkhamon put échapper à une troisième vague de pillage, ce ne fut malheureusement pas le cas pour les autres sépultures de la vallée des rois. Toutefois, un autre souverain put demeurer dans son tombeau, il s'agit d'Amenhotep II (KV35). Découvert par Victor Loret le 9 mars 1898, peu de temps après la tombe de Thoutmosis III (KV34), un bouquet de fleurs et une couronne de feuillage étaient encore posés sur le sarcophage royal alors que l'ensemble de la tombe avait été mis à sac⁵⁸. Pourquoi les voleurs ne s'étaient-ils pas donné la peine de toucher au corps du roi ? La présence de

bijoux et d'amulettes lors des rites de momification était pourtant une raison suffisante. Nous ne le saurons probablement jamais.

- 48 Cette tombe est d'une importance cruciale en égyptologie puisqu'elle servit de cachette à d'autres prestigieuses momies : Thoutmosis IV, Amenhotep III, Merenptah, Séthi II, ou encore Ramsès III et IV. Certaines petites pièces de la tombe avaient été utilisées comme dépôts, et les sarcophages ou des corps y avaient été disposés côte à côte dans un ordre relatif. Néanmoins, plusieurs d'entre eux ne portaient plus de bandelettes. Un trou béant est généralement localisé à la poitrine, sans doute pour arracher le scarabée de cœur qui était parfois placé dans la cage thoracique. Mais une autre momie masculine, dans une petite pièce adjacente, fit forte impression sur Victor Loret : « Entre les deux colonnes, une nouvelle barque. Une quatrième encore, contre le mur du fond. Je m'avance avec une bougie et, spectacle effroyable, un cadavre est là, couché sur le bateau, tout noir, hideux, sa face grimaçante tournée vers moi et me regardant, sa longue chevelure brune éparse en boucles autour de sa tête. Je ne songe pas un instant que ce peut être tout simplement une momie démaillotée. Les jambes, les bras semblent attachés. Un trou creuse le sternum, une ouverture est béante dans le crâne. Est-ce la victime d'un sacrifice humain ? Est-ce un violateur d'autrefois assassiné par ses compagnons, dans un sanglant partage de butin, ou tué peut-être par des soldats de police survenus au milieu du pillage de la tombe ? ... »⁵⁹. Sans pour autant porter crédit à cet élan d'imagination, cette momie est aujourd'hui considérée comme celle du roi Sethnakht, du début de la XX^e dynastie. La date du pillage de la tombe est difficile à déterminer mais la dépouille de ce roi est un bon indice. Le vol eut peut-être lieu peu de temps après l'enterrement, quand la résine utilisée pour l'embaumement était encore visqueuse. Lorsque les pilleurs arrachèrent les bandelettes de lin et disposèrent – ou plutôt jetèrent – le corps sur la barque funéraire, la résine s'y solidifia⁶⁰. Malheureusement pour les archéologues, de redoutables pillards étaient toujours sur le qui-vive. Une célèbre famille de voleurs du village de Gournah, les Abd el-Rassoul, vivant à proximité de la montagne thébaine, réussit à soudoyer les gardiens du tombeau engagés par Loret. Ils s'emparèrent de la momie et de la barque mais furent rapidement rattrapés par les autorités. En effet, ils oublièrent d'effacer leurs empreintes de pas, offrant ainsi à la police la possibilité de remonter la piste jusqu'à leur demeure.
- 49 En réalité, il était facile de soupçonner les Abd el-Rassoul, un clan notoirement connu pour ses connexions avec les marchands d'antiquités. Dans les années 1870, un des membres de cette famille avait fortuitement découvert l'entrée d'une cachette sur les hauteurs de Deir el-Bahari. Alerté par des objets prestigieux vendus sur le marché de l'art, Gaston Maspero, le directeur du Services des antiquités, avait mené l'enquête jusqu'à percer le mystère⁶¹. Cette tombe, la TT ou DB 320, était initialement un caveau familial destiné au premier prophète d'Amon Pinedjem II, sous la XXI^e dynastie. Or, à la fin du Nouvel Empire, une série de catastrophes militaires, économiques et sociales avaient profondément modifié l'Égypte. En conséquence, une vague de pillage s'abattit sur la rive ouest de Thèbes, encouragée par la corruption et le gain facile. Des dignitaires, probablement des prêtres, organisèrent alors une opération de sauvetage visant à lister les caveaux royaux pillés et à rassembler les restes des monarques pour les préserver. Ils réussirent sans doute à protéger les momies évoquées plus haut de la tombe d'Amenhotep II, avant de disposer les autres rois dans la tombe de Pinedjem.
- 50 Ce fut Émile Brugsch, conservateur-adjoint, qui eut l'honneur de pénétrer dans cette cachette le 6 juillet 1881, après avoir descendu le puits de près de 12 mètres de

profondeur. La tombe contenait des cercueils dans un état de conservation exceptionnel. Certains des plus grands rois de l'Égypte ancienne y reposaient, les uns sur les autres, tels Amenhotep I^{er}, Thoutmosis II et III, Séthi I^{er} ou encore Ramsès II. Deux heures après les repérages, le travail d'enlèvement débuta pour s'achever quarante-huit heures plus tard. La rapidité de la « fouille » s'explique notamment par la peur d'une attaque surprise conduite par les locaux, peu enclins à voir partir une source de revenus.

- 51 Lors de l'étude des momies au musée de Boulaq, l'ancêtre du musée du Caire, Maspéro et son équipe purent constater de visu l'ampleur des dégâts. Fait remarquable, peu de bijoux furent découverts lors du démaillotage des momies. Or, en constatant le nombre d'amulettes présentes sur la momie de Toutânkhamon – près de 150 – il est curieux que seule une amulette en forme d'œil *oudjat* sur le bras gauche de Séthi I^{er} ou quelques bijoux sur la momie de Thoutmosis III aient pu en réchapper. Ce dépouillement ne fut sûrement pas le fait de voleurs mais bien des embaumeurs chargés de la restauration, sans doute dans le secteur de Médinet Habou, ou bien directement sur place dans la vallée. L'hypothèse d'une récupération officielle de la part des autorités n'est pas à exclure, dans le but de renflouer les caisses de l'État.
- 52 Certaines momies étaient dans un état de conservation exceptionnel, d'autres comme celle de Ramsès VI présentaient un aspect de « sac d'os ». Dans ce dernier cas, la restauration fut sommaire : les os étaient rassemblés, entourés de linges pour redonner un aspect humain avant d'être remis dans un cercueil⁶².
- 53 Une technique, déjà éprouvée depuis l'époque nagadienne (IV^e millénaire avant J.-C.) est encore visible sur un certain nombre de corps. Une fois de plus, c'est par la tête que le travail des pillards débutait. L'arrière des crânes de Mérenptah ou de Ramsès V présente un trou. Il a donc fallu un coup vif et fort pour transpercer la couche de lin et perforer l'os, sans doute à l'aide d'un couteau ou d'un pic. Une lame fut très probablement utilisée lors du sac de la tombe de Ramsès VI car tout le côté droit de son visage est barré d'une longue balafre allant du sommet du crâne à la mandibule⁶³. Or, la tête des momies royales du Nouvel Empire devait, à l'instar de Toutânkhamon, être surmontée d'un couvre-chef en métal précieux dissimulé sous les bandelettes⁶⁴. En découpant le tissu en ligne droite, le voleur pouvait dégager le visage et faire main basse sur le métal⁶⁵. De même le torse est souvent défoncé, à l'image des momies de la KV35. La momie de Thoutmosis III par exemple, encore emmaillottée, montre ainsi un trou au niveau du thorax. Le voleur s'est acharné à transpercer les couches de tissus jusqu'à la poitrine, et enfin jusqu'au cœur⁶⁶. Néanmoins, notre voleur pourrait bien être un des Abd el-Rassoul.
- 54 Les inscriptions apposées sur les bandelettes et sur les cercueils ont permis aux archéologues de retrouver la trace du fils de Djéhoutymès, le dignitaire qui avait supervisé la refermeture de la tombe de Toutânkhamon. Boutehamon – c'est son nom – suivit donc les traces de son père en héritant de son titre. Et tout comme lui, il mit son nom et ses titres sur les bandelettes de la momie de Ramsès III en guise de paraphe officiel.
- 55 Les animaux eurent eux-aussi à subir quelques outrages *post-mortem*. En effet, les compagnons de certains notables furent momifiés après leur mort pour être enterrés auprès de leurs maîtres. En janvier 1906, l'égyptologue Edward Russell Ayrton découvrit trois petites tombes dans la vallée des rois, les KV50, KV51 et KV52⁶⁷. Elles contenaient toutes des momies animales, que ce soit un chien, singe, babouin, canard ou bien ibis. En entrant dans la KV50, la plus petite, l'archéologue se retrouva nez à nez avec un chien jaune momifié, dressé sur ses pattes, le museau tourné vers un petit singe assis en tailleur

avec les mains jointes. La proximité de la KV35, celle d'Amenhotep II, suggère qu'il s'agissait peut-être d'animaux de son entourage, possédant non seulement un cercueil mais aussi des bijoux. Les pilleurs ont donc débandeletté les momies, pris les colliers, et élaboré cette petite mise en scène⁶⁸. Ces deux dépouilles sont aujourd'hui présentées au musée du Caire, dans une vitrine qui leur est consacrée, et disposées exactement comme le jour de leur découverte.

Le premier millénaire : des coffres-forts aux *loculi*

- 56 Après le Nouvel Empire, d'autres tombes s'installèrent également sur la rive ouest de Thèbes. À la Troisième Période intermédiaire (à partir de 1070 avant notre ère), la ville était devenue le siège du pouvoir du grand pontife d'Amon. Ce dernier avait un pouvoir égal à celui du roi qui, lui, régnait à Tanis dans le Delta.
- 57 L'un de ces grands prêtres au règne relativement long, nommé Menkhéperrê (1045-992 avant J.-C.), fit lui aussi creuser sa tombe à Deir el-Bahari. Une équipe de fouilles du Metropolitan Museum of Art la découvrit à la fin de l'hiver 1924 et lui donna la référence MMA 60. Harry Burton fit une série de clichés des sarcophages disposés pêle-mêle dans le petit espace qui avait servi de tombe familiale⁶⁹. À chaque enterrement successif, certains « visiteurs » en profitèrent manifestement pour prélever des éléments dans les cuves.
- 58 À la Basse Époque (vers 664 avant J.-C.), les tombes les plus riches de la région memphite évoluèrent pour parer aux attaques. Profitant du plateau calcaire, des puits de 25 à 30 mètres de profondeur furent creusés, et un ingénieux système d'ensablement du puits fut mis en place par les architectes. Généralement, un ou quatre puits parallèles, plus petits et remplis de sable, rejoignaient le puits central à sa base, près du sarcophage. Ainsi, lorsque les voleurs entreprenaient de vider le puits sans doute à l'aide de paniers, les « puits de secours » le réalimentaient. Il fallait donc à nos voleurs du temps, beaucoup de motivation et de force pour finalement parvenir à leurs fins. Vu l'ampleur du chantier entrepris, les temps troublés ont dû être propices à ce type de fouilles. Les services d'ordre devaient concentrer leurs efforts sur les zones sensibles et délaissier les nécropoles. Ces dernières années, plusieurs de ces tombeaux se sont révélés intacts – le prêtre ritualiste Ioufa en 1995 par exemple – à la grande joie des égyptologues.
- 59 Notons la persistance d'anciennes méthodes plurimillénaires, notamment dans les nécropoles de Nubie. À Sedeinga⁷⁰, au nord du Soudan, certaines tombes à faible profondeur ont été perturbées avec la même rapidité qu'à l'époque nagadienne. Il suffisait de plonger les mains dans le sable, repousser l'un des bras du défunt pour mieux retourner le corps et atteindre le plus précieux. Un tesson à symbole chrétien signe de temps en temps le crime⁷¹.
- 60 L'installation de Grecs en Égypte à partir du IV^e siècle avant notre ère importa avec elle la crémation, qui se développa parallèlement à la momification. Les bûchers funéraires, même s'ils étaient contraires aux croyances égyptiennes, réduisaient les corps pour gagner de l'espace dans les zones à forte concentration urbaine, même si la crémation n'était pas systématique⁷². La Nécropolis d'Alexandrie, fouillée par Jean-Yves Empereur et son équipe dès 1997, est le plus bel exemple de la mutation funéraire opérée dans le Delta occidental sous les Ptolémées. Lors de l'exploration des espaces souterrains, les archéologues suivirent les pas des pilleurs qui avaient creusé une multitude de petits passages, parfois d'à peine 50 cm de hauteur. La majorité des plaques de plâtre qui

oblitéraient les *loculi* avaient été fracturées depuis longtemps, les urnes cinéraires parfois éventrées pour vérifier si des bijoux avaient été déposés à l'intérieur avant le scellement définitif. Toutefois, il restait encore quelques corps en place, que les visiteurs occidentaux pouvaient admirer lors de leur visite des « Grottes »⁷³.

- 61 Les *loculi* pouvaient parfois accueillir une dizaine de défunts. Les ossements des précédents locataires étaient repoussés au fond de la pièce pour libérer l'espace nécessaire au dépôt du nouvel arrivant. Parfois, il restait une pièce de bronze au niveau de la bouche, salaire du passeur des morts Charon pour que le défunt traverse le Styx⁷⁴. Ces pièces, tout comme les bijoux, ont donc pu être recherchées par les voleurs.

Qui sont les pilleurs de tombe ?

- 62 Ce rapide tableau des techniques de pillages nous conduit à nous pencher sur le statut social des coupables, de leurs relations et de leurs motivations.
- 63 Or, un ensemble de documents judiciaires de la fin du Nouvel Empire constitue une source remarquable pour notre recherche. Ces archives furent rédigées à partir de la fin de la XIX^e dynastie, mais la majorité se concentre entre les règnes de Ramsès IX (vers 1125-1107 avant J.-C.) et Ramsès XI (vers 1099-1069 avant J.-C.). Ils relatent les accusations et les procédures engagées contre des voleurs issus de la région thébaine et dont les cibles étaient les sépultures et les temples funéraires de la rive ouest.
- 64 Les deux documents les plus anciens sont les papyrus EA 10055 du British Museum (ou Papyrus Salt 124)⁷⁵ et le papyrus Inv. Cat. 1880 du Museo Egizio de Turin, plus connu sous le nom de « Turin Strike Papyrus » ou « Papyrus de la grève »⁷⁶.
- 65 Le premier met en scène les exactions commises par un ouvrier de Deir el-Médineh devenu par la suite chef d'équipe : Paneb⁷⁷. Colérique, séducteur et sans scrupule, cet homme réussit à corrompre le vizir en place pour obtenir la fonction de chef d'équipe au détriment du candidat légitime nommé Amennakhte. Ce dernier rédigea donc ce papyrus à l'intention du vizir Hori pour dénoncer son collègue et établir la liste de ses méfaits commis pendant près de 25 ans. On apprend notamment que Paneb utilisa ses connaissances du terrain pour profaner les tombes de ses prédécesseurs, parfois en compagnie de ses collègues : « (...) à l'occident de la Nécropole royale, alors qu'il y avait une stèle à elle affectée ; il descendit dans la tombe de l'homme d'équipe Nektmin ; il s'empara de la couche qui était sous lui ; il alla chercher les objets qu'on donne à un homme mort ; il s'empara d'eux »⁷⁸. Ce sacrilège, manifestement connu de tous dans ce microcosme qu'était Deir el-Médineh, aurait suffi à lancer une enquête contre Paneb et à le mettre aux arrêts. Néanmoins, ses relations et ses pots-de-vin – versés sans doute grâce aux objets volés – ont pu étouffer toute tentative de dénonciation. Au fur et à mesure de ses exactions, cet homme gagna en confiance et s'attaqua graduellement à des cibles de plus en plus élevées. Jusqu'à commettre le crime absolu : « [Mémoire concernant le fait] que Paneb vola des biens du roi Séthymerenptah, vie, santé, force. C'est en sa possession qu'on les trouva après les funérailles... et qu'il s'empara de la couverture de son char, après que ce soit en tant que scribe... qu'on ait tiré profit... après qu'il s'en fut emparé pendant les funérailles »⁷⁹. Puis il pénétra dans la tombe après la fermeture officielle et « [il vola des jarres] d'huile-*inb* de pharaon, vie, santé, force, et qu'il prit son vin et qu'il se mit à s'asseoir sur [le sarcophage du roi], alors qu'il était enseveli »⁸⁰. Non seulement Paneb profita des cérémonies funéraires pour subtiliser des offrandes – du

tissu en l'occurrence, cible de choix – mais il poussa le vice jusqu'à s'enivrer sur le cercueil du roi au cours du cambriolage. Une telle attitude est surprenante de la part d'un membre éminent de la communauté des artisans. Cependant, le prestige de la fonction, le caractère particulier de ce village et sa proximité avec le pouvoir royal contribuèrent sans doute à ce sentiment d'impunité que Paneb exploita pour son intérêt personnel. Il disparut des sources vers l'an 6 de Ramsès III. Fut-il chassé ? Puni de mort ? Décéda-t-il naturellement ? La réponse à ces questions n'est pas encore tranchée.

- 66 Le papyrus de la grève relate les lacunes de l'administration sous Ramsès III (vers 1183-1152 avant J.-C.) et de leurs conséquences sur le village des artisans. Ces derniers n'ayant pas reçu leurs salaires et leurs rations⁸¹, ils cessèrent leurs activités dans la vallée des Rois et manifestèrent devant les centres économiques de la rive ouest, c'est-à-dire les temples funéraires, notamment celui de Thoutmosis III et le Ramesseum. Cette fois-ci, le pillage ne fut pas effectif mais brandi comme une menace dans la bouche de l'ouvrier Mosé, fils d'Ahânakhte : « Aussi vrai que perdure Amon et que perdure le souverain, vie, santé, force, dont la colère est pire que la mort, si on m'emmène d'ici pour là-haut aujourd'hui, je ne passerai la nuit qu'après avoir entrepris la profanation d'une tombe »⁸². Cette déclaration sous forme de serment⁸³ est lourde de sens : elle prend à témoin Amon et le roi, soit les instances divines les plus éminentes, pour commettre un acte terrible qui vise à perturber l'équilibre maintenu par ces mêmes autorités. On pourrait croire que Mosé semble déterminé au point d'affronter les conséquences – la fureur royale – comme si son sort lui était indifférent. Or, cette déclaration correspond aux textes magiques comportant des coercitions des dieux. Ces menaces sont proférées par des prêtres magiciens et visent directement les divinités pour les forcer à agir. Depuis l'Ancien Empire, ces formules sont utilisées dans le cadre funéraire (Textes des Pyramides, Textes des Sarcophages...) ou magico-médical (comme le papyrus Leyde I 348⁸⁴ par exemple). Comme le fait remarquer Yvan Koenig : « Prononcer une telle menace serait inconcevable si elle n'était pas *prospective*, c'est-à-dire que la menace ne deviendra effective [qu'au cas où l'artisan serait mené là où il ne le désire pas]. Nous trouvons là un trait caractéristique de la magie égyptienne, en particulier lorsqu'il s'agit de menaces, d'envoûtements, etc. Ceux-ci ne sont, la plupart du temps, que prospectifs »⁸⁵. Nous sommes donc face à une formule d'imprécation de type classique et canonique qui renforce le caractère solennel de cette promesse. De tels propos de la part d'un ouvrier de Deir el-Médineh ne sont pourtant guère étonnants : ces personnes étaient tous des magiciens qui avaient connaissance des textes et des formules. Mosé employa donc ces mots en toute connaissance de cause, conscient de la portée de son acte, pour dénoncer une décision qu'il jugeait absurde.
- 67 Cette « crise de confiance » entre les autorités et la population qui s'instaura alors est un indice pour appréhender la déliquescence des institutions du Nouvel Empire. Cette tension entre les ouvriers et l'administration perdura pendant encore de longs mois, parfois ponctuée par les interventions du vizir To pour distribuer une partie des rations malgré des entrepôts vides. Ce document administratif est cité comme l'un des premiers soubresauts annonçant la fin de l'époque ramesside.
- 68 Le dossier judiciaire concernant les pillages sous Ramsès IX et XI, malheureusement incomplet, fut étudié par Thomas Eric Peet en 1930⁸⁶. Plusieurs affaires sont évoquées et, parfois, s'entremêlent. Manifestement, le scandale qui était jusqu'alors soigneusement couvert par de hauts dignitaires, s'éventa suite à la rivalité grandissante opposant Paser, gouverneur de la rive est de Thèbes, et Paourâa, gouverneur de la rive ouest et

responsable de la police de la nécropole. Ce dernier étant directement impliqué dans ces sombres affaires, il fit tout son possible pour discréditer son homologue. Pourtant, la machine judiciaire se mit en branle et déboucha sur la mise en place d'une commission d'enquêtes, suivie d'arrestations, d'interrogatoires menés ou non sous la torture⁸⁷, de la rédaction de procès-verbaux, et enfin de la réunion de la Grande Cour, une juridiction composée du vizir et de hauts magistrats. Nous ne pouvons que constater la modernité de l'appareil judiciaire égyptien qui, à bien des égards, a influencé notre propre système.

69 Le tableau récapitulatif présenté ci-dessous permet de mieux cerner les sépultures visées par les attaques ainsi que le profil des voleurs, lorsque les indications sont suffisamment claires :

Papyrus	Date	Cible(s)	Noms et statuts des pilleurs
P. Amherst Pierpont Morgan Library, New York et E 6857 (P. Léopold II ⁸⁸) Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles	An 16 de Ramsès IX	Tombe du roi Sobekemsaf Shedtaouy et de l'épouse royale Noubkhâes	<ul style="list-style-type: none"> - Imenpanéfer, fils d'Inhernakht, carrier - Hâpyour, fils de Merneptah, carrier - Sethnakht, fils de Penânoukis, charpentier - Hâpyâa, tailleur de matériaux précieux - Iirenimen, charpentier - Amenemheb, cultivateur - Kaemouaset, choachyte⁸⁹ - Âhanéfer, fils de Nekhemmout - Âhay, fils de Tchery, passeur
EA 10221 (Papyrus Abbott ⁹⁰) British Museum, Londres	An 16 de Ramsès IX	Tombes du secteur de Dra Abou'l Naga : Noubkheperrê, Sekhemrêoupmaât, des tombes de chanteuses du domaine de la divine adoratrice et des tombes civiles.	<ul style="list-style-type: none"> - Pakhar, fils de Kharou, chaudronnier (qui s'accusa du pillage de la tombe de la reine Isis en l'an 14 mais qui fut inspectée et découverte intacte en l'an 16).

EA 10054 British Museum, Londres	An 16-18 de Ramsès IX	Tombes de Tjanefer (TT158) et d'Amenkhâou	<ul style="list-style-type: none"> - Imenpanéfer, fils d'Inhernakht, carrier - Hâpyour, carrier - Sethnakht, charpentier - Hâpyâa, tailleur de matériaux précieux - Iirenimen, charpentier - Amenemheb, cultivateur - Kaemouaset, choachyte <p><i>donc les mêmes personnages que sur le papyrus Amherst</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pnekhtemope, fils d'Herourkhâou, pêcheur - Pakhihat, fils de Kedakhtef (?), chaudronnier - Paouaresi, fils de Kedakhtef (?), chaudronnier - Pentehetnakht, fils de Kedakhtef (?) chaudronnier <p><i>Sont-ils des frères ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Itnefer, chaudronnier - Pnakhtresi, fils de Iyemnefert, employé du temple funéraire
EA 10068 British Museum, Londres	An 17 de Ramsès IX	Vallée des reines, tombe d'Isis (épouse de Ramsès III) et de Taset-néfrou	<ul style="list-style-type: none"> - Nakhtmin, fils de Pentaour - Amenoua, fils d'Hori - Pentaour, fils d'Amennakht - Amenhotpe, fils de Pentaour - Mose, fils de Pentaour - Peison, fils d'Amenoua - Anqen, fils d'Amenoua - Hori, fils d'Amenoua <p>+ liste des marchands impliqués dans le blanchiment du métal volé</p>
EA 10053 (recto) British Museum, Londres	An 17 de Ramsès IX	Vallée des reines, tombe d'Isis (épouse de Ramsès III)	Même liste de voleurs que pour le papyrus EA 10068 + les noms des complices dans le blanchiment du métal volé (marchands, scribes, chevriers, bouviers, pêcheurs, charpentiers, fabricants de sandales, porteur d'eau, brasseur, jardinier, batelier, ouvrier de Deir el-Médineh, soldats, coiffeurs, et parfois leurs épouses)

P. EA 10052 British Museum, Londres	An 1 de l'ère de renouvellement des naissances (an 19 de Ramsès XI)	Tombes des reines Isis (Ta)-Heberdjet, Nésimout et Bake(t)ourel	<ul style="list-style-type: none"> - Iouefenimen, prophète de Montou - Boukhaâef, berger du temple d'Amon - Paourkhetef, fils de Hor-Min, homme d'équipe de Deir el-Médineh - Nesamon, scribe de l'écrit divin - Chedsoukhonsou, thuriféraire - Nesamon, surnommé Tchyby, thuriféraire - Imenkhâou, fils du chanteur de l'autel Hori - Ânkhfefkhonsou, thuriféraire - Imenkhâou, fils de Moutemheb, serviteur - Ouserhatnakht, sous l'autorité du directeur des chasseurs d'Amon - Paourâa, batelier - Paourâa, fils de Qaqa, mesureur - Paâemtaoumet, mesureur - Perpatchaouemopé, joueur de trompette
Papyrus Mayer A M. 11162 World Museum, Liverpool	An 1 et 2 de l'ère de renouvellement des naissances (an 19 et 20 de Ramsès XI)	<i>idem</i>	<p>Mêmes références aux personnages du P. BM 10052</p> <p>+</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pakamen, sous l'autorité du directeur des bœufs d'Amon - Tata-le-jeune, fils du père divin du château Hori, prêtre-pur - Pabaki, fils de Nésimen - Nésoumontou - Panéhesy, fils de Tchat
Papyrus Mayer B M. 11186 World Museum, Liverpool	(sans date) Règne de Ramsès IX ?	Tombe de Ramsès VI	<ul style="list-style-type: none"> - Pais, étranger - Nesamon, étranger - Pentehetnakht, chaudronnier - Hori, chaudronnier
P. EA 10375 British Museum, Londres	Ramsès XI	Tombe royale ?	Découverte « officielle » d'une tombe dont le sceau doit être préservé pour le général Paiânkh

- 70 Comme le démontrent les listes rédigées dans ces papyrus, les « gangs » devaient rarement excéder quinze personnes si nous tenons compte de la discrétion minimum exigée. Assurément, tous se connaissaient et évoluaient dans le même contexte familial et/ou professionnel. Comme pour les groupes criminels à l'heure actuelle, deux schémas d'organisation émergent principalement. Le premier est bâti sur un modèle pyramidal, où un chef dirige directement des lieutenants, qui se chargent à leur tour de transmettre et d'appliquer les ordres aux échelons inférieurs. Ce type, choisi par la mafia italienne ou russe, est fondé sur un respect de la hiérarchie et l'obligation de rendre des comptes à un supérieur direct. Le chef du groupe, à la fois influent et absent du théâtre des opérations, est rarement mis en cause par la justice du fait de son pouvoir économique et/ou social. Le second schéma est adapté à un clan restreint où tous les membres partagent des liens forts et occupent une place équivalente les uns par rapport aux autres. Cette structure linéaire, où chacun est un maillon essentiel de la chaîne, se prête particulièrement pour les équipes de braqueurs.
- 71 Les relations des pillards de l'Égypte ancienne au sein de leur communauté leur ont permis de tisser des liens de confiance et de déterminer les rôles dévolus à chacun, en fonction de leurs compétences. De cette façon, les carriers et les charpentiers, voire les cultivateurs, avaient les connaissances techniques pour effectuer les travaux de dégagement des tombes. Les chaudronniers et les orfèvres avaient l'aptitude à repérer le métal dans la tombe, puis à le transformer après le vol. Il convient de souligner que ces bandes évoluaient à Thèbes depuis de nombreuses années. Il était peu probable que les autorités aient pu ignorer leurs agissements, d'autant que sous Ramsès XI, outre les tombes, les temples de la région thébaine furent particulièrement touchés. Les papyrus EA 10054, EA 10053 (verso), EA 10403 du British Museum ou encore le papyrus Rochester MAG 51.346.1⁹¹ du Memorial Art Gallery de l'Université de Rochester témoignent des vols commis au sein des sanctuaires : plaques de revêtement arrachées au bas des murs et sur des statues, voire destructions de naos en bois doré⁹².
- 72 Cette activité illégale, mais dangereuse, était très lucrative. Ainsi, dans le papyrus Amherst-Leopold, lors du partage, chaque voleur reçut l'équivalent de 20 dében d'or (soit 1,82kg), ce qui correspondait à presque 1440 fois le salaire annuel d'un chef des ouvriers de Deir el-Médineh⁹³. Dans le papyrus EA 10068, après le sac de la tombe de la reine Tasetnéfrou, les voleurs furent arrêtés en possession de 236 dében, soit presque 21,5kg d'or, d'argent et d'électrum. Cette somme extraordinaire aurait suffi à faire vivre confortablement leurs familles sur de nombreuses générations.
- 73 Dès que les pilleurs avaient fait main basse sur du butin, l'étape suivante était donc de le partager et de l'écouler rapidement pour ne pas éveiller les soupçons. Ce qui ajoute à notre équation de nouveaux personnages faisant office d'intermédiaires, receleurs et revendeurs. Le recto du papyrus EA 10053 est remarquable pour ses indications concernant cette catégorie sociale. Ainsi, leur métier gravitait soit dans les administrations locales (temples, armée...) ou dans la circulation et l'écoulement de biens (commerçants, transporteurs, etc.). Le transfert de la « marchandise » est en effet un point crucial puisqu'il est capital de se défaire au plus vite des objets suspects. Les marchés, les ports voire les ponts des bateaux étaient les lieux les plus appropriés pour des négociations clandestines. Comme l'a bien souligné Suzanne Bickel : « Les bateliers, les gardiens et les commerçants semblent former un groupe professionnel homogène qui mettait ses différentes compétences et responsabilités en commun pour exécuter les grandes missions commerciales, qui entretenait des rapports sociaux ou amicaux et qui,

le cas échéant, s'associait en complicité pour les méfaits dont nous avons gardé la trace à travers leurs procès »⁹⁴.

- 74 Cependant, toute marchandise suspecte peut perdre de sa valeur afin d'acheter le silence et la complicité des acheteurs devenus receleurs. Or, ces derniers pouvaient se compter par centaine, allant du médecin au portier. Dans le papyrus EA 10052⁹⁵, un jeune serviteur d'origine étrangère nommé Imenkhâou achète pour cinq *kité* d'argent – une petite fortune ! – une jarre de vin à Âachefytemouaset, scribe de l'intendant d'Amon. Ce dernier, s'il avait été honnête, aurait sans doute alerté les autorités. Il n'en fit rien. Et le jeune homme et ses compagnons se retrouvèrent ensuite dans la maison du directeur des paysans et ajoutèrent du miel au vin. Ce mélange donne une boisson plus alcoolisée, le *chedeh*⁹⁶, consommée à la table des dieux et du roi⁹⁷.
- 75 Ce désir d'atteindre l'inaccessible causa la perte de bien des pilleurs. Comme à l'heure actuelle, un soudain accroissement de richesses – s'offrir du bétail, des serviteurs, des tissus luxueux ou des terres – sans justification de ressources était suffisant pour enclencher une enquête officielle et mener les voleurs devant la justice. Cependant, une raison revient fréquemment dans les interrogatoires conservés sur les papyrus : la faim⁹⁸. La principale motivation de nos pilleurs, qu'elle soit justifiée ou non, était de récupérer de quoi se nourrir, ce qui sous-tend un État désorganisé et incapable de faire face aux disettes.
- 76 Les voleurs qui purent échapper aux autorités ont sans doute choisi de disparaître et de vivre de leurs rentes. Nous n'avons aucune information à ce sujet. Quant à ceux qui furent arrêtés et jugés, la sentence fut probablement la mort⁹⁹. Le maire de Thèbes, Paser, le laissa entendre dans le papyrus Abbott : « Puis le scribe de (l'institution de) la Tombe Pabès me rapporta deux autres cas, au total cinq cas. Ils les mirent par écrit également, étant donné qu'ils ne sont pas susceptibles d'être passés sous silence, car ils constituent des fautes graves, passibles de mutilation, d'empalement et de tout châtement afférent »¹⁰⁰. Le serment prononcé par un voleur dans le papyrus 10052 (British Museum) est de la même teneur : « Aussi vrai que perdure Amon et que perdure le souverain, si je suis reconnu coupable d'avoir eu quelque chose à voir avec les voleurs, qu'on me coupe le nez et les oreilles et que je sois empalé »¹⁰¹. Cette déclaration est identique à celle du papyrus Abbott¹⁰². Cette affreuse mort lente fut sans nul doute dissuasive, mais pas suffisamment pour empêcher ces sacrilèges.

Conclusion

- 77 Tant qu'il y eut des tombeaux remplis d'objets précieux, le pillage fut une conséquence connue et redoutée. Pourtant, les traces archéologiques nous indiquent que les vols ont pu avoir lieu aussi bien en temps de paix qu'en temps de troubles.
- 78 Au Nouvel Empire, le risque du pal, c'est-à-dire une mort lente et pénible, peut paraître très élevé. Cependant, on comprend aisément l'attrait que pouvait présenter une riche sépulture, l'équivalent de siècles de rétribution, pour des gens qui ne pouvaient espérer d'autre moyen d'ascension sociale.
- 79 La création d'un groupe, la pression engendrée, la chaîne des responsabilités et les protections administratives ont sûrement joué sur la cohésion et le maintien de certaines équipes, actives pendant plusieurs années. L'adaptabilité et l'audace de certains voleurs forcent encore aujourd'hui l'admiration.

- 80 Une grande maîtrise de soi était nécessaire pour creuser des puits, percer des murs, dans la pénombre et par une chaleur étouffante, tout en gérant la fatigue, le stress et les éventuels coups bas de ses coéquipiers. Or, tous ces voleurs avaient une activité officielle dont les compétences pouvaient être utiles lors des effractions. De plus, leurs contacts avec des indicateurs (ouvriers de La Tombe, prêtres...) leur permettaient de cibler les meilleurs emplacements. Nos pilleurs ne venaient donc pas de la lie de la société mais de la petite classe moyenne reléguée à des emplois subalternes.
- 81 En outre, certains avaient une connaissance détaillée des infrastructures funéraires, ce qui indique de nouveau des expéditions régulières et la persistance de plans traditionnels. Or, c'est en ne respectant pas la coutume que l'architecte Kha et son épouse Mérit purent échapper au pillage. S'inspirant des tombes royales, Kha sépara la chapelle de sa chambre funéraire, qui fut taillée dans le roc de la falaise de Deir el-Médineh. Aucun signe n'indiquait donc en surface la présence d'un hypogée.
- 82 Toutefois, certains vols ne résultaient pas d'un plan minutieusement préparé. Lors des réouvertures de caveaux, l'occasion était trop belle pour ne pas s'emparer d'objets à portée de main. Mais le pillage ne se focalisa pas seulement sur les tombes. Les temples furent eux aussi dévalisés, leurs plaques de revêtement en cuivre, en or ou en argent arrachées.
- 83 Les quelques exemples que nous avons pu développer dans cet article ne sont que les signes les plus manifestes du pillage en Égypte ancienne. Je rejoins donc Francis Janot sur la pertinence d'une future étude consacrée aux voleurs de tombes, ainsi que sur la nécessité d'adapter la méthodologie et les outils utilisés en archéologie pour mettre en lumière des indices insoupçonnés. Les nouvelles technologies développées dans d'autres spécialités scientifiques ont tout à fait leur place dans notre discipline. Il serait alors judicieux d'accepter ces alliances qui ne peuvent qu'être bénéfiques. Elles éviteraient ainsi la perte irrémédiable de témoignages historiques.
- 84 Hélas, le pillage est toujours d'actualité et, comme lors des siècles passés, les troubles politiques et les conflits armés engendrent vols et destructions. À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Égypte, la Syrie ou encore l'Irak sont particulièrement touchées. Ce patrimoine mondial disparaît peu à peu entre les mains de collectionneurs peu scrupuleux ou pour réapparaître sur le marché de l'art. Le vide que ces œuvres laissent sur les sites archéologiques est difficilement quantifiable, mais chaque déracinement laisse une trace aussi minime soit-elle.
- 85 Des traces que, probablement, les archéologues futurs étudieront.
-

NOTES

1. F. Janot, *Enquête dans la nécropole de Saqqara, Le nouveau mystère de la « Chambre Jaune »*, Collection « Pour Ainsi Dire », Nancy, PUN, 2014, p. 13-14. Ancien membre scientifique de l'Ifao, Francis Janot est membre de l'EA 1132 Hiscant-Ma de l'Université de Lorraine et expert judiciaire près la Cour d'appel de Nancy. Spécialiste des rituels funéraires et d'embaumement, il réunit ses

compétences en égyptologie et en odontologie pour développer une nouvelle approche méthodologique, associant criminalistique et archéologie. En adaptant les méthodes médico-légales actuelles à un contexte archéologique, il propose une nouvelle lecture historique et fait apparaître des gestes qui échappent à l'archéologue non sensibilisé à ces pratiques. Nous devons à Francis Janot l'invention de la spécialité « Criminalistique et archéologie » dans le cadre du master « Éthique de la santé et médecine légale » de la Faculté de médecine de l'Université de Lorraine. Nous espérons que cette formation, jusque-là unique, se développe pour devenir bientôt incontournable dans l'enseignement de l'archéologie. Voir également F. Janot, « Les indices d'une mort « suspecte » au IV^e siècle après J.-C. dans la nécropole de Sedeinga (Soudan) » dans F. Janot, G. Giuliani et D. Morin, *Indices et traces : la mémoire des gestes*, Actes du colloque, Nancy, 16-18 juin 2011, PUN - Éditions universitaires de Lorraine, 2013, p. 207-211, ainsi que F. Janot, « Traces de gestes d'embaumeurs de l'Égypte ancienne » dans F. Janot, D. Morin et G. Giuliani, *Le geste et la trace*, Actes du deuxième colloque international, Nancy 19, 20 et 21 juin 2013, PUN - Éditions universitaires de Lorraine, 2015, p. 33-36.

2. P. Ehlebracht, *Sauvez les pyramides ! 5000 ans de pillage en Égypte*, Paris, Robert Laffont, 1981.

3. Voir notamment *The Valley of the Kings* de Robert Pirosh (1954) et *Il sepolcro dei Re* de Fernando Cerchio (1960).

4. D. Meeks, « Pureté et purification en Égypte », *Dictionnaire de la Bible*, Supplément IX, Paris, 1976, col. 430-452.

5. P. Vernus, *Affaires et scandales sous les Ramsès*, Paris, Pygmalion, 1993, p. 13. Voir également B. Menu, « Les installations funéraires privées dans l'Ancien Empire égyptien (2700 - 2200 av. J.-C.). Aspects idéologiques, économiques et socio-juridiques » dans L. Bavay, P. Brun, A. Testart (éd.), *Pratiques funéraires et sociétés. Nouvelles approches en archéologie et en anthropologie sociale*, Université de Bourgogne, Dijon, 2007, p. 229-243.

6. Toutânkhamon a ainsi emporté dans sa tombe des paniers ou jarres en terre contenant – entre autres – des oignons et pois chiches, du grain, divers morceaux de viande « en boîte », du miel, des dattes dénoyautées et une douzaine de pains et de gâteaux. Voir N. Reeves, *Toutânkhamon, Vie, mort et découverte d'un pharaon*, Paris, Errance, 2003, p. 205-207.

7. Voir entre autres le modèle d'oie plumée et trousseée en calcaire de l'Ancien Empire (E 16262) ou encore les modèles de fruits et légumes trouvés à Héliopolis du Moyen Empire (E 14188) conservés au musée du Louvre.

8. Le coût moyen d'un enterrement a été esquissé dans l'exposition « Les Portes du Ciel » qui s'est tenue au musée du Louvre du 6 mars au 29 juin 2009.

9. Kha fut responsable des travaux dans la nécropole thébaine sous les règnes d'Amenhotep II, Thoutmosis IV et Amenhotep III, entre 1425 et 1350 environ avant notre ère ; manifestement, « c'est par un excès de prudence parfaitement justifié que l'architecte Kha a conçu son hypogée comme une tombe de la vallée des rois... Évidemment, dès la fin de la XX^e dynastie, période socialement troublée, les pilleurs savaient parfaitement où trouver le puits d'accès de la chambre funéraire », F. Janot, *Les mystérieuses bagues de la momie de Turin*, Collection « Pour Ainsi Dire », Nancy, PUN, 2012, p. 8-9.

10. Il s'agit de la TT (abréviation couramment utilisée pour « tombe thébaine ») 8 à Deir el-Médineh. L'ensemble est aujourd'hui conservé au Museo Egizio de Turin.

11. W. Grajetzki, *Burial Customs in Ancient Egypt: Life in Death for Rich and Poor*, London, Duckworth Egyptology, 2003, p. 94-108.

12. Ce papyrus est conservé au Rijksmuseum van Oudheden à Leyde sous le numéro d'inventaire AMS 27 (ancien numéro 344). Il s'agit d'une copie réalisée par un scribe du Nouvel Empire, à la XIX^e dynastie (entre 1307-1196 avant J.-C.), et retrouvée à Saqqara. Voir A. H. Gardiner, *The Admonitions of an Egyptian Sage from a Hieratic Papyrus in Leiden*, Leipzig, J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1909. Voir également le récent article de B. Menu, « Maât, Ordre social et inégalités dans l'Égypte ancienne, De l'apport égyptien au concept gréco-romain de justice », in

Chantal Kourilsky-Augeven (dir.), *De la traduction dans le droit des idées d'égalité/inégalité*, *Droit et Cultures*, n° 69, 2015, p. 51-73.

13. P. Vernus, *Affaires et scandales sous les Ramsès*, Paris, 1993, p. 16.

14. E. Crubézy, T. Janin, B. Midant-Reynes, *Adaïma 2. La nécropole prédynastique*, FIFAO 47, Le Caire, 2002.

15. *Ibid.*, p. 441-442.

16. Voir les types 3 et 4 élaborés par l'équipe de B. Midant-Reynes.

17. B. Midant-Reynes, *Aux origines de l'Égypte, du Néolithique à l'émergence de l'État*, Paris, Fayard, 2003.

18. W. M. F. Petrie, *The Royal Tombs of the Earliest Dynasties*, Part II, London, 1901, Pl. LXIII.

19. Voir notamment les vases JdE 34941 et JdE 34942 au musée du Caire, et les objets UC 8568 (washing dish), UC 8572 (double copper spout from a ewer) et UC 36838 (outil en cuivre) au Petrie Museum, au University College of London.

20. J.-P. Lauer, *Les Pyramides de Sakkara, Bibliothèque Générale 47*, IFAO, Le Caire, 2015, p. 21 : « On aura voulu étudier la structure et le dispositif exacts du tombeau du roi Djoser, dont ne permettaient guère de se rendre compte les hardis mais étroits et difficiles cheminements des premiers violateurs, qui opérèrent sans doute après la chute de l'Ancien Empire, durant la Première Période intermédiaire ». Voir aussi M. Lehner, *The Complete Pyramids*, London, Thames & Hudson, 1997, p. 88-89.

21. M. Lehner, *Ibid.*, p. 40.

22. *Ibid.*, p. 181.

23. *The Egyptian Job/Braquage à l'égyptienne*, 2010, réalisé par Nick Green, coproduit par France Télévisions, Wide Eyed Entertainment et National Geographic.

24. L'équipe réunie était composée de Deanne Bell (ingénieur en génie mécanique), Kasia Szpakowska (égyptologue, Swansea University), Pierre Tallet (égyptologue, Sorbonne Paris-IV) et Chris Mathers (ancien agent d'infiltration de la Royal Canadian Mounted Police, du US Drug Enforcement Administration et du US Customs Service).

25. Il s'agissait aussi pour nos voleurs d'éviter la vengeance du défunt en détruisant le support de son âme. Ce qui était considéré comme un assassinat, au même titre qu'une personne vivante.

26. J. Wegner, « Le complexe funéraire de Sésostri III à Abydos », in *Sésostri III, pharaon de légende*, Gand, Snoeck, 2014, p. 108-113. Le plan met en évidence le creusement de la tombe sur le même modèle que les appartements funéraires d'une pyramide de l'Ancien Empire.

27. Ostracon de Deir el-Médineh, Cambridge, Fitzwilliam Museum, E.GA.432a.1943.

28. V. Loret, « Les tombeaux de Thoutmès III et d'Aménophis II », *Bulletin de l'Institut égyptien*, série 3, n°9, Le Caire, 1899, p. 93-95 : « (...) l'on grimpe en s'aidant d'une corde attachée à une poutre placée en travers de la porte et oubliée par des voleurs d'autrefois (...) Dans la première pièce à gauche, vide absolu. En cherchant bien, cependant, je trouve, dans la poussière qui recouvre le sol, un fragment de balai et le reste d'un brandon qu'ont jetés là ceux qui ont autrefois enlevé la momie de Thoutmès. Ce brandon est formé d'un régime de dattes dépouillé de ses fruits et entortillé sur lui-même ».

29. R. Freed, L. M. Berman, D. M. Doxey, N. S. Picardo, *The Secrets of Tomb 10A, Egypt 2000 BC*, Boston, MFA Publications, 2009.

30. M. De Meyer, P. Dils, « Fowl for the Governor: The Tomb of Governor Djehutinakht IV or V at Dayr al-Barshā Reinvestigated, I. Architecture and Archaeology », *JEA* 98, 2012, p. 55-72.

31. Il s'agit d'une mise en scène macabre, probablement pour faire un pied-de-nez aux autorités et/ou aux voleurs qui seraient parvenus à la chambre funéraire après eux.

32. S. D'Auria, P. Lacovara, C. H. Roehrig, *Mummies & Magic, The Funerary Arts of Ancient Egypt*, Museum of Fine Arts, Boston, 1988, p. 109.

33. R. Engelbach, avec l'aide de Battiscombe Gunn, fouilla également à Haraga une nécropole du Moyen Empire située à l'entrée du Fayoum. Les 804 tombes avaient été pillées sous l'Antiquité :

«The first robbery, no doubt, was carried out surreptitiously by the cemetery guardians at night, if the tomb was known to contain valuables. Knowing where the valuables lay, they would not need to turn over all the contents of the tomb. There is no doubt, however, that at Haraga; there has been a second plundering of all the large shaft tombs by those who were unaware of their contents... the shaft and top layers would be cleared out, the filling brought to the surface, and the remainder of the contents of the chamber would then be put in the shaft and the filling of the other chamber put into the last one cleared out...[nothing was brought] to the surface except the objects to be taken away». R. Engelbach, *Harageh*, British School of Archaeology vol. 28, London, 1923, p. 3. Voir également J. Richards, *Society and Death in Ancient Egypt, Mortuary Landscapes of the Middle Kingdom*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 88-124.

34. R. Engelbach, *Riqqeh & Memphis VI*, 1915, p. 12 : «Over what had been the foot of the coffin, and across it, with the head to the east, there could easily be traced the remains of a skeleton which appeared to be male, and again over this were the arm-bones of another body ; it appeared as if it had been suddenly crushed while in a standing, or at least a crouching position when the fall occurred».

35. *Ibid.*, pl. I.

36. Voir <http://www.griffith.ox.ac.uk/gri/4TT81.html>.

37. J. Tyldesley, *La momie*, Paris, Arcadia, 1999, p. 51.

38. N. Reeves, R. H. Wilkinson, *The Complete Valley of the Kings, Tombs and Treasures of Egypt's Greatest Pharaohs*, London, Thames & Hudson, 1996, p. 191.

39. J. E. Quibell, *The Tomb of Yuaa and Thuiu*, Catalogue général du Musée du Caire 51001-51191, IFAO, Le Caire, 1908.

40. Theodore Monroe Davis (1837-1915) était un riche homme d'affaires américain qui finança de nombreuses fouilles dans la vallée des rois entre 1889 et 1913.

41. N. Reeves, «Love Letters from Luxor: Arthur Weigall and the Tomb of Yuya and Tjuyu», in P. P. Creasman (ed.), *Archaeological Research in the Valley of the Kings & Ancient Thebes, Papers Presented in Honor of Richard H. Wilkinson*, Wilkinson Egyptology Series, Volume I, University of Arizona Egyptian Expedition, 2013, p. 287-323.

42. N. Reeves, R. H. Wilkinson, *The Complete Valley of the Kings, Tombs and Treasures of Egypt's Greatest Pharaohs*, London, Thames & Hudson, 1996, p. 177.

43. H. Carter, «Report on General Work Done in the Southern Inspectorate», *ASAE* 4, Le Caire, 1903, p. 46.

44. Le célèbre Paneb, à la fin de la XIX^e dynastie, fut ainsi accusé de pillage alors qu'il était membre de l'institution de la Tombe (BM EA 10 055 = P. Salt 124). Voir J. Černý, «Papyrus Salt 124 (Brit. Mus. 10055)», *JEA* 15, 1929, p. 243-258.

45. H. Carter, *La fabuleuse découverte de la tombe de Toutânkhamon*, Paris, Pygmalion, 1978.

46. Il s'agit de la tombe WV23 dans la vallée des singes, vallée adjacente à celle des rois. Voir notamment http://www.thebanmappingproject.com/sites/browse_tomb_837.html.

47. Aucun objet en verre ne fut retrouvé dans la sépulture, ce qui suppose que ce type de matériau était particulièrement prisé.

48. Serait-ce là une preuve supplémentaire de la parfaite connaissance des lieux, c'est-à-dire du placement précis et du contenu des objets déposés lors des cérémonies funéraires ?

49. N. Reeves, *Toutânkhamon, Vie, mort et découverte d'un pharaon*, Errance, Paris, 2003, p. 96.

50. Cette boîte, anépigraphe, porte le n°370 dans l'inventaire établi par Carter.

51. Voir les vases n° 420 et 425.

52. Seuls trois vases en métal furent découverts dans l'annexe : les n°394, n°469 et n°620:37. Or, les suscriptions sur le coffret 11 indique : « Contenu : 1 vase *khémem* ; 3 pots à lait en argent » ou sur le coffret 268 : « Vases *keb* et *nemset* en or associés aux funérailles ». Voir N. Reeves, *op. cit.*, p. 190.

53. N° 44b.

54. N° 108.

55. Les traces de rebouchage sont clairement visibles sur le mur séparant l'antichambre de la chambre funéraire. Voir H. Carter, A. C. Mace, *The Tomb of Tut.ankh.Amen, Search, Discovery and Clearance of the Antechamber*, London, Duckworth Egyptology, 2003, pl. XLII.

56. KV 43, sur le mur sud de l'antichambre. L'inscription de Djéhoutymès se situe juste en dessous du texte écrit par Maya.

57. N° 620.

58. V. Loret, « Le Tombeau d'Aménophis II et la cachette royale de Bibal-el-Molouk », *Bulletin de l'Institut égyptien*, série 3, n° 9, Le Caire, 1899, p. 102 : « J'atteins le sépulcre avec peine, soucieux de ne rien briser sous mes pieds. J'y lis partout au dehors le nom et le prénom d'Aménophis II. Je me penche par-dessus le rebord, j'avance une bougie. Victoire ! Un cercueil sombre est là au fond, ayant vers la tête un bouquet de fleurs et sur les pieds une couronne de feuillage... » Voir aussi J.-Cl. Goyon, « Un événement méconnu : Victor Loret et la Seconde Cachette royale », *Bulletin du cercle lyonnais d'égyptologie Victor Loret* 3, Lyon, 1989, p. 5-11.

59. *Ibid.*, p. 100-101.

60. N. Reeves, R. H. Wilkinson, *The Complete Valley of the Kings, Tombs and Treasures of Egypt's Greatest Pharaohs*, Londres, Thames & Hudson, 1996, p. 199, ill. 1.

61. G. Maspero, E. Brugsch, *La Trouaille de Deir-el-Bahari*, F. Mourès & C^{ie}, Le Caire, 1881.

62. G. E. Smith, *The Royal Mummies, Catalogue Général du Musée du Caire 61051-61000*, IFAO, Le Caire, 1912, Pl. LVIII.

63. *Ibid.*, pl. LIX.

64. Toutânkhamon portait une sorte de calotte en tissu cousue à un bandeau frontal en or. (n° 256 4t). Malheureusement, l'excès d'onguents déversé sur le visage du roi l'a endommagé et a aussi brûlé sa peau. Voir J.-P. Corteggiani, *Toutânkhamon, Le trésor*, Découvertes Gallimard/Hors série, Paris, Gallimard, 2000, p. 16.

65. Le cas était différent pour les particuliers. Dans un essai de 2012, Francis Janot publia ses remarques concernant la momie de Mérit, épouse de l'architecte Kha, conservée au musée de Turin. En juin 2003, la momie fut examinée par ce dernier et une équipe constituée d'une conservatrice et de trois restauratrices. Après dégageant du masque plastron, elles eurent la surprise de remettre au jour une chevalière en or encore incluse dans la résine. Une autre bague, en place dans les bandelettes, était dissimulée derrière la tête. Voir F. Janot, *Les mystérieuses bagues de la momie de Turin*, Collection « Pour Ainsi Dire », Nancy, PUN, 2012, p. 18. À l'époque romaine (30 avant J.-C.-476 après J.-C.), des lamelles d'or représentant des yeux et une langue pouvaient être placées au-dessous des orbites et sur la bouche fermée, sans doute pour redonner au défunt la vue et la parole dans l'autre monde. Tous ces éléments ont pu être recherchés pour leur préciosité. Voir F.-R. Herbin, *Padiimenipet, fils de Sôter, Histoire d'une famille dans l'Égypte romaine*, Collection Solo 20, RMN/Musée du Louvre, Paris, 2002, p. 42.

66. N. Reeves, R. H. Wilkinson, *The Complete Valley of the Kings, Tombs and Treasures of Egypt's Greatest Pharaohs*, Londres, 1996, p. 99.

67. Th. Davis *et al.*, *The Tomb of Siptah ; The Monkey Tomb and The Gold Tomb*, London, 1908, p. 17-18.

68. Une peinture d'Harold James représente cette scène. Voir N. Reeves, R. H., Wilkinson, *The Complete Valley of the Kings, Tombs and Treasures of Egypt's Greatest Pharaohs*, Londres, 1996, p. 185.

69. Voir <http://www.metmuseum.org/met-around-the-world/?page=10158>.

70. Voir <http://www.sfdas.com/fouilles-et-prospections/autres-fouilles-francaises/article/sedeinga> ; Dans un entretien avec F. Janot en juillet 2015, il me fit remarquer qu'« on trouve souvent les tessons des pillards, aux bords régulièrement usés, abandonnés au départ de la chambre funéraire des tombes d'époque méroïtique du secteur II de la nécropole. Ainsi, les pillards ne perdaient pas de temps avec la rampe d'accès, car ils savaient que celle-ci ne contenait aucun objet intéressant ».

71. Ce geste pourrait-il éventuellement constituer une sorte de conversion imposée *post-mortem* ?
72. A. Dodson, S. Ikram, *The Tomb in Ancient Egypt, Royal and Private Sepulchres from the Early Dynastic Period to the Romans*, London, Thames & Hudson, 2008, p. 292-293.
73. De nombreux témoignages indiquent l'existence de ces galeries, comme le père Vansleb, envoyé par Colbert en Égypte en 1672, et qui décrit sa visite dans la Nécropole dans son ouvrage *Nouvelle Relation en forme de journal d'un voyage fait en Égypte*, Paris, Estienne Michallet, 1677. Voir J.-Y. Empereur, M.-D. Nenna (éd.), *Nécropolis 1, Études alexandrines 5*, Le Caire, 2001, p. 3.
74. J.-Y. Empereur, *Alexandrie redécouverte*, Fayard/Stock, Paris, 1998, p. 198.
75. G. Andreu (dir.), *Les artistes de Pharaon, Deir el-Médineh et la Vallée des Rois*, Paris, RMN/Brepols, 2002, p. 207-208.
76. *Ibid.*, p. 208-209.
77. T. Wilkinson, *Lives of the Ancient Egyptians*, London, Thames & Hudson, 2007, p. 259-263.
78. P. Vernus, *op. cit.*, p. 118.
79. P. Vernus, *op. cit.*, p. 116.
80. P. Vernus, *op. cit.*, p. 119.
81. Les ouvriers de l'institution de La Tombe étaient les artisans les mieux rémunérés du pays. Voir notamment J. Černý, *A Community of Workmen at Thebes in the Ramesside Period*, *BiEtud* 50, 3^e édition, Le Caire, IFAO, 2004 et G. Andreu (dir.), *Deir el-Médineh et la Vallée des Rois*, Paris, éditions Khéops, 2003.
82. P. Vernus, *op. cit.*, p. 88. Voir aussi P. Grandet, *Ramsès III, Histoire d'un règne*, Paris, Pygmalion, 2009, p. 326-327.
83. B. Menu, « Le serment dans l'Égypte ancienne » dans R. Verdier (éd.), *Le serment. I. Signes et fonctions*, Paris, Éditions du CNRS, 1991, p. 329-344, ainsi que B. Menu, *Égypte pharaonique, Nouvelles recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 178.
84. J. F. Borghouts, *The Magical Texts of Papyrus Leiden I 348*, Leiden, Brill, 1971.
85. Y. Koenig, *Magie et magiciens dans l'Égypte ancienne*, Paris, Pygmalion, 1994, p. 70.
86. T. E. Peet, *The Great Tomb-Robberies of the Twentieth Egyptian Dynasty*, Oxford, 1930, rééd. 2006.
87. B. Menu, *op. cit.*, p. 175-180.
88. J. Capart, « Le papyrus Léopold II », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 79^e année, N. 2, 1935, p. 121-127.
89. Litt. « verseur d'eau », personnage qui accomplit les rites funéraires moyennant prébendes.
90. Voir http://www.britishmuseum.org/explore/highlights/highlight_objects/aes/t/the_abbott_papyrus.aspx.
91. O. Goelet, « A New Robbery Papyrus: Rochester MAG 51.346.1 », *JEA* 82, Londres, Egypt Exploration Society, 1996, p. 107-127.
92. P. Vernus, *op. cit.*, p. 55.
93. G. Andreu (dir.), *op. cit.*, p. 207.
94. S. Bickel, « Commerçants et bateliers au Nouvel Empire » dans N. Grimal et B. Menu (éd.), *Le commerce en Égypte ancienne*, *BiEtud* 121, Le Caire, IFAO, 1998, p. 167. Je tiens à remercier Bernadette Menu pour m'avoir indiqué cette référence.
95. T. E. Peet, *op. cit.*, p. 144-145, Pl. XXVI.
96. Voir M. R. Guasch-Jané, C. Andrés-Lacueva, O. Jáuregui et R. M. Lamuela-Raventós, « The Origin of the ancient Egyptian drink Shedeh revealed using LC/MS/MS », *Journal of Archaeological Science* 33, Issue 1, janvier 2006, p. 98-101.
97. Je tiens à remercier Julie Lafont, doctorante à l'université Paul-Valéry (UMR 5140) pour ces renseignements.
98. Voir notamment les papyrus BM 10052, BM 10403 ou le papyrus Mayer A.
99. D. Lorton, « The Treatment of Criminals in Ancient Egypt », *JESHO* 20, Brill, 1977, p. 33-36.

100. P. Vernus, *op. cit.*, p. 22.

101. T. E. Peet, *op. cit.*, p. 156. Notons la même expression qui introduit le serment « Aussi vrai que perdure Amon et que perdure le souverain », utilisée par l'artisan Mosé dans le papyrus de la grève étudié ci-dessus.

102. *Ibid.*, p. 40.

RÉSUMÉS

Les techniques de fouilles modernes permettent de mettre en lumière non seulement les artefacts retrouvés mais également les traces de profanation. Malgré la mise en place de systèmes de sécurité, les voleurs ont souvent fait preuve d'audace et de compétence pour parvenir au trésor funéraire. Certaines « scènes de crime » sont ainsi restées figées pendant des millénaires. Elles sont les témoins muets de cette activité illégale qui a sévi tout au long de l'histoire antique. Si les objets recherchés étaient les mêmes (bijoux, métal, onguent ou cosmétiques), les techniques d'effraction ont évolué de conserve avec l'architecture. Des pyramides aux étroits loculi d'Alexandrie, des outils, traces de pas ou de doigts, des trous et des galeries sont les preuves irréfutables d'une effraction. Les papyrus de la fin du Nouvel Empire sont également riches en renseignements concernant le statut social des voleurs, leurs relations et leurs façons d'écouler le butin.

The techniques of modern excavations highlight not only the artifacts but also traces of desecration. Despite of security systems, thieves often demonstrated venturesomeness and professional skill to access the funeral treasure. Thus some « crime scenes » remained frozen for millennia. They are silent witnesses of this illegal activity which raged throughout ancient history. Whether the targets were the same (jewellery, metal, ointments or cosmetics), technical burglary and architecture evolved side by side. To the pyramids up to loculi in Alexandria, tools, footprints or fingerprints, holes and galleries are irrefutable evidences of a break. The papyrus of the late New Kingdom are also precious to learn about the social status of our thieves, their relationships and their ways to sell their loot.

INDEX

Mots-clés : pillage, trace d'effraction, profanation de sépulture, Nagada, momie, pyramides, Thèbes, Gournah, métal, cachettes, Saqqarah, loculus, corruption, restauration

Keywords : Robbery, Burglary, Desecration, Violation of graves, Nagada, Mummy, Pyramids, Thebes, Qurna, Metal, Cache, Saqqara, loculus, Bribery, Restoration

AUTEUR

BÉNÉDICTE LHOYER

Bénédicte Lhoyerest doctorante en égyptologie à l'École du Louvre et à l'Université Paul-Valéry Montpellier III (UMR 5140-E2 Égypte nilotique et méditerranéenne). Après des études en histoire de l'art et archéologie à l'École du Louvre et à la Sorbonne, ancienne stagiaire épigraphiste du

CFEETK (Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak) en 2010, elle est aujourd'hui chargée de cours à l'École du Louvre, à l'Institut Catholique de Paris et à la Faculté de droit de Sceaux Jean Monnet (Paris-Sud). Elle est également secrétaire de l'AIDEA. Elle travaille principalement sur les corps altérés dans l'iconographie de l'Ancien Empire et a publié : « Aux sources de la maladie sacrée. Une archéo-épileptologie est-elle possible ? », en collaboration avec le professeur R. Soulayrol (Professeur honoraire de psychiatrie de l'enfant à la Faculté de Médecine de Marseille), *Psychiatrie Française* vol. XLI, 1/10, juin 2010, p. 18-42 ; « Le nain orfèvre », *Egypte, Afrique et Orient* n° 57, mars-avril-mai 2010, p. 37-45 ; « Quelques animaux insolites de l'Égypte ancienne. Entre exotisme, malformation et détails hors normes », *Archéothéma* n° 37, novembre-décembre 2014, p. 52-55.